

enoromi

Magazine

10

MANAGEMENT

**Pr. Daniel
ONA ONDO**

*Cemac : Intégration sous-
régionale, des pas de géant.*

ÉCONOMIE

*Coopération monétaire
entre la France et la zone
Franc : les pistes de réforme ?*

ACTUALITÉ

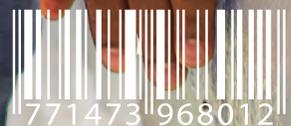
*Énergie : GPC et Perenco ensemble
pour construire la centrale
thermique de Mayumba.*



**SCANNEZ
LE QR CODE**

*Pour plus de contenu
sur notre site web
www.enoromi.com*

MAGAZINE GRATUIT



771473 968012 >

Confort et qualité pour notre
atout le plus précieux : vous



PONGARA

LODGE

Fraîchement renové pour mieux vous servir, venez découvrir la nouvelle atmosphère de cet hébergement idéal pour un séjour inoubliable au Parc National de Pongara.

Activités

- Beach bikes
- Randonnée pédestre
- Pique-nique dans la savane
- Observation d'animaux
- Pêche
- Kayak sur la lagune
- Salle de réunion

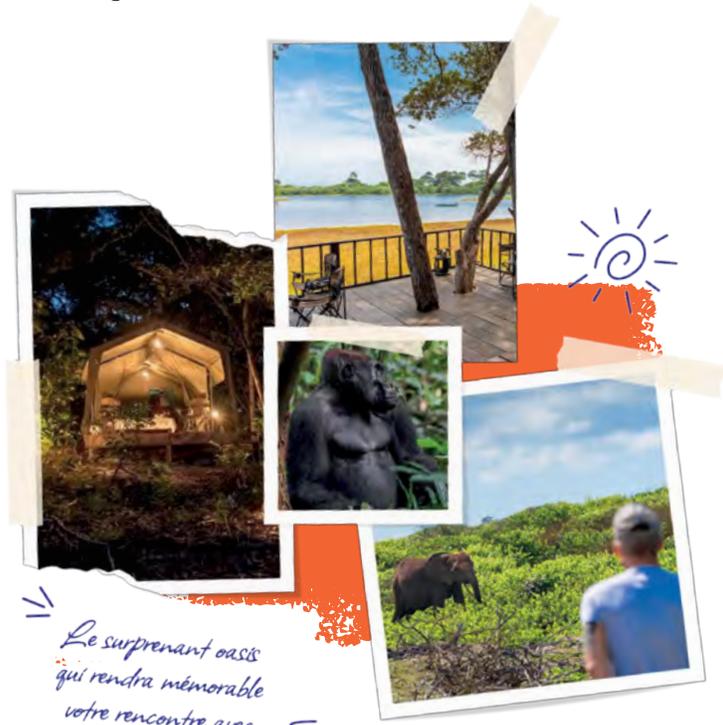
LOANGO

CAMPS

Venez explorer les biodiversités différentes et époustouflantes de 3 camps uniques, pour une aventure exceptionnelle au cœur de la richesse du Parc National de Loango.

Activités

- Safari 4x4
- Safari en bateau sur la rivière
- Randonnée pédestre
- À la rencontre des gorilles
- Observation d'animaux
- Visite nocturne des crocodiles
- Observation des oiseaux endémiques de la zone
- Pêche sportive



Le surprenant oasis qui rendra mémorable votre rencontre avec mère Nature

241 74 41 65 69 / +241 74 40 56 05
reservations@luxurygreen-resorts.com
www.luxurygreen-resorts.com

Directeur de publication
Dorine Henry M.

Rédacteur en chef
Seif Mostley

Graphisme & maquette
Davy MEGNIE  Think different

Webmaster
Simon Steven OBAME

Photographies
Junior Photographie

Régie publicitaire
Prestige Com Premium
Téléphone : +241 77 65 75 75

Équipe de rédaction
Jean Paul Augé OLLOMO
Griffin ONDO
Brice GOTOA

Tirage mensuel
5000 exemplaires

Imprimé par
Services Prestiges International

Points de distribution

À Libreville
Spa Yacine
La Maison de Lulu
Urban FM

Oyem
Hôtel Marguerite

A participé
Mikel DOUSSENGUI

Suivez-nous également sur les réseaux sociaux
@Enoromi Magazine



ÉDITO

CEMAC : ETAT DES LIEUX AU SORTIR DU MANDAT DU PR DANIEL ONA ONDO.

C'est le 31 octobre 2017 que le Gabonais, Professeur Daniel ONA ONDO avait été porté à la présidence de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Si, son mandat avait expiré en octobre 2022, il a fallu attendre le 15e Sommet des chefs d'Etat de la sous-région, tenu à Yaoundé en janvier 2023, pour lui trouver un successeur. Alors que son mandat touche à sa fin, il est temps de dresser un bilan de son leadership et de son impact sur l'organisation régionale. Le présent numéro de votre magazine propose une vue rétrospective de l'action de Daniel ONA ONDO à l'exécutif de la Commission de la CEMAC. C'est tout le sens également de cet édito, qui examine les réalisations et les défis auxquels Daniel ONA ONDO a été confronté tout au long de son mandat, en mettant l'accent sur les aspects clés de son leadership.

Un engagement en faveur de l'intégration régionale: Sous la présidence de Daniel ONA ONDO, la Commission de la CEMAC a continué à promouvoir l'intégration économique et la coopération régionale au sein des pays membres. Son engagement en faveur du renforcement des relations économiques, de la libre circulation des biens et des personnes, ainsi que de la coordination des politiques monétaires et budgétaires, mérite d'être salué. Il a contribué à maintenir la stabilité économique dans la région et à créer un environnement propice aux investissements et aux échanges commerciaux.

Renforcement de la gouvernance et de la transparence: La promotion de la bonne gouvernance et de la transparence a été une priorité sous la direction de Daniel ONA ONDO. Des efforts ont été déployés pour renforcer les mécanismes de gouvernance au sein de la Commission de la CEMAC, en favorisant la responsabilité, la reddition de comptes et la lutte contre la corruption.

Cependant, il reste encore des défis à relever dans ce domaine, et il est essentiel de poursuivre les réformes pour consolider la confiance des citoyens et des partenaires internationaux.

Promotion du développement économique et social: Daniel ONA ONDO a mis l'accent sur la promotion du développement économique et social au sein de la CEMAC. Des initiatives ont été lancées pour encourager l'investissement dans les secteurs clés tels que l'agriculture, l'industrie, les infrastructures et le secteur financier. Cependant, il convient de noter que des défis subsistent en termes de

diversification économique, de création d'emplois et d'amélioration des conditions de vie des populations de la région.

Défis persistants: Malgré les réalisations de Daniel ONA ONDO, il reste des défis persistants auxquels la CEMAC est confrontée. La volatilité des prix des matières premières, la faible diversification économique, les déficits infrastructurels et le chômage

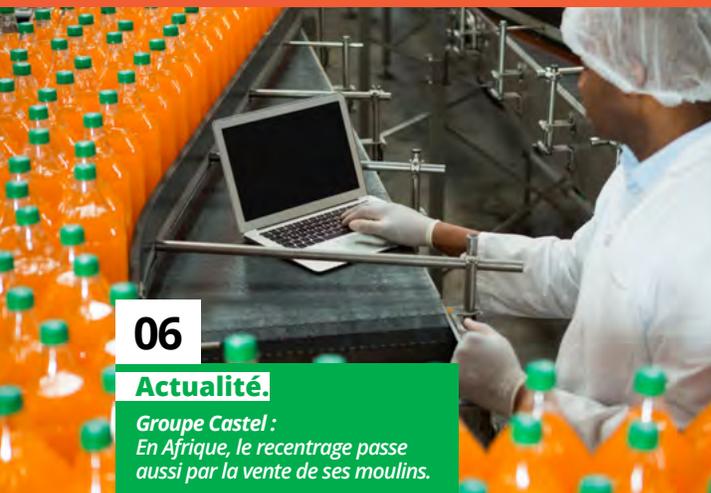
élevé continuent d'affecter la croissance et le développement de la région. Il est essentiel que les efforts se poursuivent pour surmonter ces défis et créer un avenir plus durable et prospère pour les pays de la CEMAC.

Le bilan de Daniel ONA ONDO à la présidence de la Commission de la CEMAC comporte à la fois des réalisations significatives et des défis persistants. Son engagement en faveur de l'intégration régionale, de la gouvernance et du développement économique mérite d'être souligné. Cependant, il est important que les efforts se poursuivent pour faire face aux défis économiques et sociaux auxquels la CEMAC est confrontée. En travaillant ensemble et en poursuivant les réformes nécessaires, la région peut réaliser son plein potentiel et offrir un avenir meilleur à ses citoyens. ●



Seif Mostley
Rédacteur en chef

Sommaire



06

Actualité.

Groupe Castel :
En Afrique, le recentrage passe aussi par la vente de ses moulins.

ACTUALITÉS

06 Groupe Castel :
En Afrique, le recentrage passe aussi par la vente de ses moulins.

07 Énergie :
Gabon Power Company et Perenco s'unissent pour la construction de la centrale thermique de Mayumba.

08 Chemin de fer :
Vers l'augmentation de la capacité de fret du Transgabonais.

09 International :
Le Gabon à l'honneur pour la 15e édition du Forum Europe-Afrique.

ENQUÊTE

24 Pénurie de sucre :
D'où vient le problème ?

DOSSIER

28 Vie chère :
Ce qu'il faut retenir des Assises nationales.



10

A la Une.

Pr. Daniel ONA ONDO
CEMAC : Intégration sous-régionale, des pas de géant.

Nommé cinq ans plus tôt, le Pr Daniel ONA ONDO a officiellement cédé sa place à la tête la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, le 17 mars 2023 au terme de la 15e session ordinaire des chefs d'État de la Cemac tenue à Yaoundé, au Cameroun. Tout au long de son mandat, l'ancien Premier ministre gabonais a œuvré en faveur de la matérialisation du projet d'intégration souhaitée par tous les dirigeants de la sous-région. Retour sur certains des plus grands chantiers lancés sous son mandat.



24

Enquête.

Pénurie de sucre :
D'où vient le problème ?

ECONOMIE...

34 Coopération monétaire entre la France et la zone franc :
Les pistes de réforme ?

INVESTISSEMENT

36 Le port sec de Libreville :
Un hub logistique au cœur de la forêt équatoriale.

SOCIÉTÉ

38 RGPL 2023 :
Le Gabon recense sa population 10 ans après.

INTERNATIONAL

40 L'Afrique en proie à la spéculation foncière de ses terres agricoles :
Menaces ou opportunités ?



38

Société.

RGPL 2023 :
Le Gabon recense sa population 10 ans après.

Actualités



Groupe Castel : En Afrique, le recentrage passe aussi par la vente de ses moulins.



Conformément à sa « stratégie de recentrage sur son cœur d'activité » annoncée l'année dernière, le groupe français tentaculaire, numéro un de la bière en Afrique francophone est en passe de se séparer de ses moulins sur le continent où quelques repreneurs potentiels se sont déjà fait connaître. Concrètement, au Gabon, la Smag, filiale de la Société d'organisation de management et de développement des industries alimentaires et agricoles (Somdiaa), devrait donc bientôt avoir un nouveau propriétaire.

À l'image de la cession, mi-avril, de ses deux marques d'eau qu'il commercialisait depuis plus de vingt ans en Côte d'Ivoire, Cristaline et AWA, ainsi que l'usine qui les produit dans ce pays, Castel devrait également bientôt céder certains de ses actifs en Afrique centrale. Le groupe français aux 6 milliards d'euros de revenus au total, numéro un de la bière en zone francophone et leader dans la production de vin en France, souhaite se séparer de ses moulins à blé sur le continent, particulièrement au Gabon, au Cameroun et au Togo.

Cette volonté de mettre fin à certaines de ses activités jugées trop périphériques est connue depuis 2022. Le groupe qui, dans un communiqué annonçait déjà devoir mener une « stratégie de recentrage sur son cœur d'activité », souhaite en effet se concentrer sur la production et la commercialisation de ses propres boissons gazeuses, mais surtout sur la bière qui reste l'alcool le plus consommé en Afrique, avec 83 % des volumes de vente, selon la société d'analyse spécialisée IWSR. Ainsi, Castel, qui est également actif dans le sucre, l'alimentation animale et la farine, est en passe, selon le journal Le Monde, de finaliser cette année 2023 la vente de son activité d'embouteillage d'eau au Maroc, tout comme il envisage d'« aller vers » des transactions similaires au Burkina Faso, au Tchad, au Cameroun et au Bénin.

Plusieurs manifestations d'intérêt

Depuis les révélations d'Africa Business+ liées à ce projet de cession de ses infrastructures minotières dans quatre pays (Gabon, Cameroun, Togo et Congo) que le géant mondial du vin et des spiritueux n'a pas démenties, plusieurs industriels ont manifesté leur intérêt. Jeune Afrique présente Seaboard comme l'un des principaux candidats-acquéreurs. Déjà présent en Côte d'Ivoire (les Grands

moulins d'Abidjan, GMA) et au Sénégal (les Grands moulins de Dakar, GMD), le géant américain, selon nos confrères, aurait fait une offre à 150 millions d'euros au groupe dirigé par Pierre Castel. Mais celle-ci n'aurait pas été acceptée. Avec un chiffre d'affaires global de 11 milliards de dollars, en hausse de 21 %, en 2022, le mastodonte originaire du Kansas n'a pas dit son dernier mot, d'autant qu'il y voit un moyen de parvenir à ses fins : faire un maillage de l'Afrique de l'Ouest l'Afrique centrale.

En attendant, d'autres investisseurs n'entendent pas laisser filer leur chance. C'est notamment le cas de certains hommes d'affaires réunis en coopératives qui voudraient bien voir les moulins de Castel rester sous le giron français. C'est ainsi que l'ancien patron de Somdiaa, Alexandre Vilgrain, et le fournisseur de blé suisse Ifaco seraient « en préparation », croit savoir Jeune Afrique. Seulement, beaucoup au sein de ces coopératives ne connaissent que très peu le marché africain en la matière.

Contrairement à eux, la société de négoce suisse Ameropa, fournisseur de céréales et d'engrais, déjà très actif sur le continent, lorgne-t-elle aussi du côté de Castel. Mieux, elle est dirigée par un Français, William Dujardin, ancien de Louis-Dreyfus et de Bunge. Ameropa a réalisé 10 milliards de francs suisses (environ 10 milliards d'euros) de chiffre d'affaires l'an passé, en hausse de 5 % en 2022.

À propos de la Smag

Filiale de la Somdiaa, la Société meunière et avicole du Gabon (Smag) est l'unique moulin du Gabon, situé à Libreville depuis sa création en 1968. L'infrastructure, qui revendique plusieurs centaines d'employés, dont une majorité de nationaux, est devenue un complexe meunier d'envergure au fil du temps, se dotant d'une usine d'alimentation animale. La société, numéro 1 de l'élevage au Gabon, produit et commercialise également des œufs et des poussins d'un jour pour alimenter le marché local. ●



Énergie : Gabon Power Company et Perenco s'unissent pour la construction de la centrale thermique de Mayumba.



Pour renforcer les capacités de production d'énergie électrique dans le pays, Gabon Power Company (GPC), la société pétrolière Perenco et l'État gabonais ont signé le 6 avril 2023 à Libreville un protocole d'accord relatif à la construction de la centrale thermique au gaz naturel de Mayumba, dans la province de la Nyanga. Ce projet devait être exécuté dans un délai de deux ans et permettra une alimentation de 80 000 foyers.

La ville de Mayumba dans la province de la Nyanga sera bientôt dotée d'une centrale thermique à gaz d'une capacité installée de 21 MW. Le protocole d'accord a été signé le 6 avril 2023 à Libreville entre la société pétrolière Perenco Oil & Gas Gabon et Gabon Power Company (GPC), filiale du Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS), en vue du développement de cette infrastructure qui va nécessiter environ 75 milliards de FCFA.

Selon les closes de cet accord, la centrale thermique sera construite par GPC et la société Perenco se chargera de la construction des infrastructures de compression et de transport (gazoduc) du gaz naturel des sites offshore vers la centrale électrique.

« Pour Perenco, cela consiste à un investissement de l'ordre de 40 millions de dollars, pour mettre les installations de compression, des gazoducs et des systèmes pour traiter le gaz. Puis, derrière il y a un impact très positif sur l'environnement puisque dans le cadre de ce protocole d'accord, nous allons alimenter cette centrale avec du gaz qui est actuellement brûlé. C'est un engagement que prend Perenco », a expliqué Adrien BROCHE, directeur général de Perenco.

Il s'agit dans cet accord de construire une centrale thermique à gaz du côté de Mayumba qui permettrait d'alimenter cette ville, avec une ligne de 20Kv. « Les villes de Tchibanga et Mouila également, et si possible, Lambaréné avec une ligne 90Kv. Nous mettons en place un investissement de 50 milliards de FCFA environ », a déclaré Joseph DIBONA, directeur de développement de GPC. D'après lui, en plus d'améliorer le quotidien des populations gabonaises avec l'alimentation de 80 000 foyers connectés au réseau interconnecté de Louetsi, le projet contribuera à la création de 450 emplois directs à l'échelle locale et à la réduction de l'emprunte carbone du Gabon.

Le Gabon veut réduire l'emprunte carbone

Cette centrale sera alimentée à partir du gaz torché ou brûlé. « Pour le pétrole, il s'agit d'aménager des infrastructures qui permettront la production et l'évacuation

du gaz naturel torché ou brûlé. Cette démarche rendra disponible la molécule gazière aux utilisateurs. La construction de ce gazoduc permettra désormais d'interconnecter dans un premier temps les installations immédiates aux environs des champs de Mbia et de la zone de Mayumba », a précisé le ministre du Pétrole, Vincent de Paul MASSASSA. Ce qui acte l'ambition du Gabon de développer un mix d'énergie majoritairement propre et renouvelable avec la valorisation du potentiel gazier gabonais à des fins de production d'énergie électrique. « Nous pouvons nous féliciter de collaboration matérialisée aujourd'hui par la signature de ce MOU pour accélérer et faire prospérer les hydrocarbures au Gabon », a souligné Vincent de Paul MASSASSA.

La construction de la centrale thermique à gaz naturel de Mayumba intervient dans un contexte où le Gabon est engagé dans la valorisation des ressources en gaz naturel actuellement torchées dans son mix énergétique. Le pays ambitionne d'augmenter le taux d'électricité en zone rurale, actuellement de 38% à 85%. Cela devrait renforcer le RIC de Louetsi et réduire les coûts de production de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), mais surtout contribuer à la réduction de l'emprunte carbone du pays. C'est une infrastructure écoresponsable destinée à soutenir une transition énergétique décarbonisée et durable pour l'ensemble du territoire.

Ce projet devait être exécuté dans un délai de deux ans avec pour objectif de mise en service à la fin 2025. Il arrive à point nommé par rapport aux orientations du Plan d'accélération de la transformation (PAT). « Nous allons avoir la possibilité, avec la construction des Rics, de fournir de l'énergie au niveau de Tchibanga, Mouila et remonter jusqu'au RIC de l'Estuaire avec la zone de Kango. Fougamou et Lambaréné vont pouvoir être alimentés en énergie. C'est donc pour nous une satisfaction », a apprécié Oswald Séverin MAYOUNOU, avant de poursuivre : « Nous attendons donc la prochaine étape qui va être plus concrète pour bénéficier de plus d'énergie, à la grande satisfaction des industriels et des populations ». ●

Actualités



Chemin de fer : Vers l'augmentation de la capacité de fret du Transgabonais.

•••••

Dans le but de répondre à la demande sans cesse croissante des opérateurs économiques, le Gabon envisage d'augmenter considérablement d'ici à 2029 la capacité du Transgabonais en termes de transport de fret. Pour ce faire, conformément au projet baptisé « Komo-Ogooué Railway (KOR) », des assises sur le sujet ont été organisées le 25 mai 2023 à Libreville, qui ont vu la participation du Premier ministre Alain-Claude BILIE-BY-NZE et plusieurs membres de son gouvernement, ainsi que les experts et acteurs du secteur.

Selon les chiffres mis à disposition par les services du ministère de l'Économie et de la Relance, en termes de tonnage, le transport de marchandises, tous secteurs confondus, a enregistré une croissance ces dernières années, particulièrement après la période marquée par la Covid-19. En 2022, 10,9 millions de tonnes ont par exemple été transportées, alors que ce chiffre s'est établi à 9,7 millions de tonnes en 2021, soit une amélioration de 11%. Les mines et les hydrocarbures constituent la part la plus importante de ce transport avec une croissance respective de 13% et 4% l'an dernier.

Au gouvernement, on est convaincu que cette capacité peut être doublée dans les six prochaines années. La construction d'une ligne de chemin de fer reliant Owendo à Booué pour le transport de la production minière vers un port d'exportation constitue d'ailleurs le projet qui porte l'ambition des autorités gabonaises. Baptisé Komo-Ogooué Railway (KOR), ce projet devrait permettre au Gabon d'augmenter la capacité de transport de fret à 29 millions de tonnes par an à l'horizon 2029. Pour y parvenir, la réflexion a été menée au cours des « Assises nationales du fret ferroviaire Transgabonais » organisées le 25 mai 2023 à Libreville par la société INPAX à la demande du gouvernement dont le chef, Alain-Claude BILIE-BY-NZE, a lui-même procédé à l'ouverture, en présence de plusieurs de ses ministres, des experts et des acteurs du secteur.

La question du financement

Au cours de ces Assises, il s'est agi, a informé d'emblée le Premier ministre, de « regarder avec lucidité, les projections possibles sur l'augmentation tant du tonnage que des sillons, car en l'état actuel, le risque demeure que le chemin de fer, plutôt que de constituer un accélérateur, devienne un frein à la croissance économique de notre pays ». L'idée, selon lui, consistait donc à trouver des réponses au principal axe de réflexion

suivant : « Quel chemin de fer pour demain dans un contexte d'accélération de l'économie ? »

Et comme il fallait s'y attendre, à côté des enjeux liés à ce projet ambitieux, la question d'argent a été au centre des préoccupations des différents intervenants. Tout comme les travaux consistaient à l'élaboration d'un chronogramme de mise en œuvre, ceux-ci ont également porté sur l'élaboration d'une stratégie de financement et la définition des investissements nécessaires à la matérialisation dudit projet. Des discussions sur l'évolution du cadre organisationnel, juridique et légal des secteurs ferroviaire et portuaire ont en outre eu lieu entre les participants répartis en 6 panels.

Ainsi, les Assises nationales du fret ferroviaire Transgabonais tenues à Libreville avaient pour objectif d'« examiner le Programme supplémentaire d'augmentation de capacité (PSAC 29) du Transgabonais, et convenir de la répartition des efforts afin d'établir une stratégie partagée pour la mise en œuvre du PSAC 29 », résumant les organisateurs qui assurent que le projet cadre parfaitement avec le Plan d'accélération de la transformation (PAT) adopté en 2021 en vue de la diversification de l'économie gabonaise, avec pour principaux appuis les infrastructures de transport, dont le réseau ferroviaire national qui subit actuellement une remise à niveau gérée par la Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag), filiale du groupe Eramet.

Pour rappel, le Programme supplémentaire d'augmentation de capacité (PSAC 29) propose une trajectoire présentant trois phases d'augmentation de trafic : 18, 21 et 29 millions de tonnes par an afin de permettre la circulation de rames de 165 wagons, tractées par 3 locomotives (1 770 mètres entre les signaux). ●

MAGGUY A



International : Le Gabon à l'honneur pour la 15e édition du Forum Europe-Afrique.



Organisé tous les deux ans depuis 30 ans, le forum Europe-Afrique organisée par Aspen France aura lieu cette année à Annecy, en France. Pour cette 15e édition prévue en novembre prochain, le Gabon est l'invité d'honneur parmi les 14 pays participant à cette rencontre initiée par l'institut Aspen France dont une délégation s'est rendue à Libreville ce mois d'avril pour une réunion préparatoire avec les autorités gabonaises.

Cette année, la 15e édition du forum Europe-Afrique organisée par Aspen France se tiendra en novembre à Annecy. Placée sous le thème du développement durable, la rencontre, qui abordera entre autres les questions de finance climatique, mettra le Gabon à l'honneur. L'annonce a été faite par Aspen qui à l'invite du gouvernement gabonais, était en séjour du mercredi 05 au vendredi 7 avril 2023 dans le pays pour participer à la réunion préparatoire de la 15e édition du forum Europe-Afrique, en partenariat avec le Think Tank Aspen France et Moov Africa Gabon Télécom. Une rencontre coorganisée par l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANPI-Gabon) qui aura pour objectif de réfléchir aux grands enjeux contemporains et de s'engager pour préparer le monde de demain.

L'Afrique accélère sa transformation. Par son dynamisme démographique et la vitalité de ses acteurs économiques et culturels, elle peut, en s'appuyant sur ses ressources naturelles en énergies et en matières premières, se positionner au cœur des transitions du monde. Elle fait aujourd'hui entendre sa voix et s'impose comme un partenaire de référence des grandes puissances économiques. C'est l'idée principale de ce sommet.

Les enjeux de cette rencontre de Libreville

Trois thématiques majeures ont émergé des deux jours de travail. Pascal LAMY qui préside cette conférence depuis 6 ans, a souligné que c'est d'abord «le financement des investissements en général » qui est essentiel, dans un contexte où les pays africains ont encore des difficultés d'accès aux financements dont ils ont besoin pour le développement de leurs infrastructures. Ensuite, dans la foulée du One Forest Summit, les questions de « finance climatique ». « Là, il se trouve que le Gabon est dans une position qui lui permette de regarder les questions de financement climat pas seulement sous l'ordre de ce qu'il peut faire pour atténuer les émissions ou pour faciliter les réalisations, mais aussi de travailler sur les techniques, les technologies financières qui permettraient de valoriser le capital que les pays comme le Gabon développent et entretiennent», a-t-il commenté indiquant que du point de vue de l'absorption du carbone un champ nouveau s'ouvre auquel s'intéresse l'Aspen.

Le sommet d'Annecy s'articulera d'ailleurs autour du thème du développement durable. Et si Pascal LAMY estime que «le Gabon a de fortes personnalités dans la question de développement durable», Jean Christophe BAS assure quant à lui : « Nous nous sommes engagés à ce que dans le cadre du forum qui se tiendra à Annecy au mois de novembre au cours duquel nous avons encore à formaliser les choses, mais le Gabon sera le pays invité à l'occasion de cet événement un peu exceptionnel puisque ce sera le 30e anniversaire ». « Le Gabon sera mis à l'honneur à la prochaine conférence à Annecy qui aura lieu en novembre 2023 », a précisé la Gabonaise Séléna

SOUAH, membre de l'institut Aspen France.

Les attentes pour le Gabon

« Les différentes communautés économiques qui couvrent le continent africain doivent être réajustées notamment pour des questions d'harmonisation et de convergence réglementaires qui sont de vrais ingrédients pour l'intégration économique et commerciale », a commenté Pascal LAMY. L'idée de la démarche, ont expliqué les membres d'Aspen, est d'intégrer les préoccupations africaines dans les travaux d'Annecy pour que le continent se développe de façon sereine.

À l'honneur, le Gabon peut avoir des attentes à plusieurs niveaux. «L'engagement de l'Aspen à faire en sorte que les entrepreneurs soient en lien avec des fonds d'investissement, des acteurs de grandes entreprises, des fondations qui sont toujours à la recherche de projets intéressants. C'est un premier niveau qui est important et qui nécessite un travail de suivi », a indiqué Jean Christophe BAS. Aspen finalise le lancement d'un institut Aspen pour l'Afrique et espère que le Gabon puisse devenir le hub ou le chapitre d'Afrique central.

Organisé tous les deux ans à Annecy, en France, et ce depuis 30 ans, cet événement rassemble 14 pays à travers le monde et se positionne comme un laboratoire d'idées. Il réunit décideurs politiques, experts, principaux bailleurs de fonds internationaux, responsables d'entreprises et aborde les questions sociétales universelles autour de différentes problématiques notamment, l'industrialisation, les infrastructures, l'agriculture et bien d'autres secteurs jugés prioritaires. Une véritable opportunité pour le Gabon qui pourra à cette occasion présenter son potentiel en matière d'investissement. Satisfait de son séjour, Aspen qui finalise le lancement d'une représentation africaine de son institut, espère que le Gabon détienne le chapitre Afrique centrale. ●

Mikel DOUSSENGUI

► **MANAGEMENT**

Pr DANIEL ONA ONDO

**CEMAC : Intégration sous-
régionale, des pas de géant.**



Nommé cinq ans plus tôt, le Pr Daniel ONA ONDO a officiellement cédé sa place à la tête la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, le 17 mars 2023 au terme de la 15e session ordinaire des chefs d'État de la Cemac tenue à Yaoundé, au Cameroun. Tout au long de son mandat, l'ancien Premier ministre gabonais a œuvré en faveur de la matérialisation du projet d'intégration souhaitée par tous les dirigeants de la sous-région. Retour sur certains des plus grands chantiers lancés sous son mandat.

DES PROJETS

Ayant passé un peu plus de cinq ans à la tête de cette institution sous-régionale, il est clair que le Pr Daniel ONA ONDO aurait voulu concrétiser tous les chantiers à sa charge, y compris ceux laissés par ses prédécesseurs. Un contexte économique davantage dégradé par la pandémie de Covid-19 et la crise russo-ukrainienne en toute fin de mandat n'ont pas permis au président de la Commission de la Cemac de voir aboutir les plus importants, voire les plus pressants. Pourtant, le Gabonais n'a ménagé aucun effort durant son mandat, permettant ainsi l'amorce de plusieurs réformes et le lancement de nombreux chantiers, dont certains sont bien avancés à l'heure actuelle.

I. Les projets intégrateurs

Au cours d'un entretien exclusif avec nos confrères de Journal Intégration, en juin 2022 au siège provisoire de la Commission de la Cemac à Malabo, son président avait confié ceci au sujet des projets intégrateurs portés par les pays de la sous-région : « Quand on parle d'intégration, c'est mettre ensemble. Aujourd'hui, nos États individuellement sont des pays de petites dimensions économiques, en dehors du Cameroun qui a une dimension trop importante. Le fait d'être intégré fait



en sorte qu'on se retrouve avec près de 50 millions d'habitants qui donnent déjà une bonne masse critique. Dans les six pays, il y a cinq qui sont pétroliers et deux pays sont enclavés. Il faut relier les deux pays enclavés aux autres pays. Ça pose le problème des infrastructures économiques et sociales, les routes, les ponts et télécommunications. Le problème des projets intégrateurs est que nous en avons près d'une centaine. Nous nous sommes dit qu'il était difficile de trouver des financements pour 100 projets. À Douala, nous avons réuni tous les experts de notre région pour qu'on choisisse les projets les plus urgents. Chaque pays a donné son avis et nous avons retenu 13 projets. Nous sommes allés à Paris (pour) voir les bailleurs de fonds à la demande des chefs d'État. Nous avons récolté plus que nous avons demandé de financement. Ce sont des promesses de financements. Au retour, nous avons ces dossiers suivis par le Pref-Cemac. »

Or, depuis la tenue en France, en novembre 2020, de la table ronde des investisseurs pour le financement des onze projets intégrateurs prioritaires, la Cemac a fait beaucoup de chemin. En témoigne le constat encourageant fait par le Copil du Programme des réformes économiques et financières de la Cemac (Pref-Cemac) lors de sa 17e session ordinaire. Selon le communiqué final ayant sanctionné cette rencontre, des progrès ont été enregistrés dans la réalisation de 70% des projets intégrateurs présentés à Paris. Le véritable motif de satisfaction à ce stade est notamment lié à l'entrée en phase de démarrage de cinq d'entre eux :

- la construction/réhabilitation du corridor Brazzaville-Ouesso-Bangui-Ndjamena ;
- l'interconnexion des réseaux électriques entre le Cameroun et le Tchad ;

- l'aménagement de la route Ndende-Dolisie ;
- la construction de l'Université Inter-États Congo-Cameroun ;
- la construction de la route transnationale Kogo-Akurenam.

Si ces projets prioritaires sont en cours de matérialisation, le Pref-Cemac a identifié, en février 2023, 12 nouveaux chantiers bientôt présentés aux investisseurs internationaux en vue de leur financement.

II. La libre circulation

Lors de la Conférence internationale sur l'intégration régionale en Afrique centrale organisée conjointement avec la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (Ferdii), l'ex-président de la Commission de la Cemac avait défendu face à la presse l'effectivité de la libre circulation en Afrique centrale :

« La libre circulation est un fait réel aujourd'hui. Quand j'ai été nommé, j'ai eu la chance et l'honneur d'être reçu par le chef de l'État gabonais qui à l'époque était un peu opposé à la libre circulation. Mais désormais, il est totalement d'accord. Tous les pays ont le passeport Cemac. Or, lorsque vous avez un passeport Cemac, vous êtes libres de circuler dans la zone. Hier encore [mercredi 27 avril 2022, NDLR] j'étais à la direction générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI) pour aller voir le spécimen de ce passeport. C'est pour dire que tout est en place, les outils sont en voie de conception. Mais naturellement, quand on dit « libre circulation », ça ne veut pas dire « libre installation ». Ce n'est pas non plus l'abbaye de Thélème où l'on fait ce qu'on veut. La libre circulation répond à des règles qu'il faut respecter. Et l'avantage qu'on a au niveau de la Communauté, c'est que lorsqu'une règle supranationale est prise, celle-ci s'impose à tous les États. C'est vrai qu'il y a encore des progrès à faire, mais nous faisons des efforts. Un exemple personnel : j'ai récemment fait le corridor Yaoundé-Douala-Libreville, c'est impossible de circuler. Les gens qui ont des mar-

chandises rencontrent effectivement des problèmes, mais nous travaillons pour qu'il y ait moins d'obstacles à la circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. C'est un travail de longue haleine. »

Pour y parvenir, la Commission de la Cemac et les États se sont donc mis au défi d'entamer la construction et la finalisation du processus d'identification des postes de contrôle sur les routes de la sous-région. En effet, le Copil du Pref-Cemac a pris l'option de s'attaquer aux barrières que constituent encore la construction et la gestion des postes de contrôle aux frontières. Le communiqué final de la 17e session du Copil renseigne ainsi qu'il est demandé aux États et à l'institution sous-régionale de commencer la construction des trois postes-frontière déjà identifiés ; de finaliser le processus d'identification des points de construction des trois autres postes-frontière avant la fin du second semestre 2022 ; et d'élaborer une directive communautaire sur l'installation et le fonctionnement des postes de contrôle sur les corridors routiers de la sous-région.

Une fois cela fait, il restera alors à « harmoniser la formation des agents et à former ceux affectés aux postes-frontière dans les domaines de l'intégration régionale, de l'informatique et de la gestion des bases de données ». Tout en tenant compte « du principe de la subsidiarité dans le processus de rationalisation des institutions spécialisées de formation communautaire », est-il souligné.

1. Les nouvelles balises de la libre circulation

Avec la matérialisation de ce projet, le mouvement des agents économiques, transporteurs et simples citoyens va gagner en fluidité dans l'espace communautaire. En effet, beaucoup pensent qu'une nouvelle ère vient de s'ouvrir en zone Cemac en matière de libre circulation des personnes et des biens. Eu égard aux importants projets de textes portés par la Commission de la Cemac et adoptés le 28 octobre 2022 à Yaoundé par les ministres de l'UEAC. Les textes appelés à changer les habitudes et la vie dans l'espace





communautaire portent en effet sur la réforme fiscal-douanière et sur la mise en place d'une Brigade mixte Cemac-États membres. La Commission de la Cemac évoque déjà comme bénéfiques la fluidification de la circulation, la densification des échanges intracommunautaires, et à terme, la mise en place d'un véritable marché commun sous-régional.

Brigade mixte Cemac-États

« Il existe encore beaucoup de problèmes pour circuler en zone Cemac. Du fait de l'occurrence des nombreux contrôles et des tracasseries enregistrées sur les corridors de nos pays. Surtout sur nos routes, parce qu'au niveau des aéroports, il n'y a pas de problème ». C'est la raison pour laquelle le Pr Daniel ONA ONDO dit avoir voulu « présenter aux ministres une proposition pour mettre tout le monde ensemble ». Il s'agit du texte portant « création, organisation et fonctionnement de la Brigade mixte Cemac-États membres ». Elle est censée se déployer selon le dirigeant communautaire, « le long des corridors Inter-États ». Ce sera sous la surveillance du Comité des chefs de police de l'Afrique centrale (CCPAC). Les avantages sont à envisager à plusieurs niveaux. « Par exemple dans le démantèlement des nombreux

postes de contrôle existants, mais également dans la dématérialisation des-dits contrôles, avec un gain substantiel en temps », confie certaines expertises au sein de l'institution sous-régionale. Il reste encore à préciser le positionnement de la Brigade mixte par rapport aux initiatives déjà en cours d'implémentation. À l'instar de l'Observatoire régional des pratiques anormales le long des principaux corridors d'Afrique centrale (OPA-AC). Deux conventions sont d'ailleurs déjà en cours d'exécution pour le volet sécurité, avec l'Issea.

Réforme douanière

Les ministres de l'UEAC, la Commission de la Cemac et les populations de la sous-région fondent également beaucoup d'espoirs dans la réforme fiscal-douanière engagée dans l'espace communautaire. Cinq textes validés justifient cette attente. Les uns ont vocation à « fixer le statut d'Opérateur économique agréé (OEA) et les modalités de reconnaissance mutuelle en zone Cemac ; à déterminer les documents à annexer aux déclarations en détail ; et à fixer les modalités de création des Bureaux de douanes dits "juxtaposés" aux frontières des États de la Cemac ». Toujours selon

la Commission de la Cemac, les autres se rapportent à « la dématérialisation des documents qui doivent être joints aux déclarations en douane ; et à la publication des procédures d'importation, d'exportation, de transit et de recours sur les sites Internet des administrations des douanes des États membres ». De quoi réduire les temps de passage, alléger le coût du transit et renforcer ainsi la compétitivité des corridors de la sous-région.

III. La politique minière commune de la Cemac

C'est sous son mandat et grâce à l'implication personnelle du Pr Daniel ONA ONDO que ce dossier a connu une avancée notable il y a quelque temps, avec en ligne de mire l'émergence de pôles métallurgiques en Afrique centrale. Pour preuve, lors du lancement officiel, le 4 avril dernier à Yaoundé, du projet d'élaboration de la politique minière commune de la Cemac, il était le grand absent. Pourtant, le nom du président de la Commission de la Cemac était sur toutes les lèvres. D'abord sur celles du ministre camerounais des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique (Minmidt), Gabriel Dodo NDOKE. Ce dernier a



SCG-Ré

Premier signataire de la Déclaration de Nairobi en zone CIMA.

La « **Déclaration de Nairobi** » adoptée le 22 avril 2021 promeut, entre autres, « **l'insurtech** » (solutions d'assurance fondées sur la nature) pour les ménages, les entreprises et les gouvernements afin de construire des villes et des communautés résilientes, ainsi que des systèmes alimentaires et agricoles **durables**.

En tant que filiale du FGIS, la SCG-Ré s'inscrit dans la politique de l'Etat gabonais et du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA**, **leader mondial africain de la préservation de l'environnement et du développement durable**.

Les filiales du Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS), dont la SCG-Ré, s'engagent à inscrire la **préservation de l'environnement**, la prise en compte des **enjeux ESG** et la **réduction de l'empreinte carbone** dans leur ADN, à travers des politiques **RSE** adaptées et l'adoption des principes de l'**Assurance Durable (P.S.I.)**.



THE NAIROBI DECLARATION ON
SUSTAINABLE INSURANCE



« S'investir avec passion et efficacité au service d'un monde durable. »

exprimé « sa reconnaissance au Pr Daniel ONA ONDO pour avoir engagé ce chantier crucial pour notre sous-région ». L'Afrique centrale est en effet redevable au dirigeant communautaire d'avoir initié le 30 août 2018, sur la base du Programme économique régional (PER) adopté par les chefs d'État, le recrutement du cabinet Sofreco aujourd'hui en charge de la mise en œuvre du projet. Le membre du gouvernement a ensuite « réitéré ses remerciements à la Commission de la Cemac pour ses appuis multiformes à aider les six États à mieux tirer profit des ressources minières ».

Le président de la Commission a enfin trouvé une place de choix dans l'allocation de son représentant. Le commissaire Shey Jones YEMBE a exprimé en son nom « toute sa joie de réaliser que la Communauté est progressivement en train de dénouer le goulot d'étranglement qui asphyxie la croissance dans nos économies et empêche notre développement ». Le Dr Duval Antoine DEMBI, directeur du Développement industriel, des Mines et du Tourisme à la Commission (Minmidt) de la Cemac, se tenait alors à ses côtés.

« À court terme, a résumé Shey Jones YEMBE, la mise en œuvre de la politique minière favorisera le développement d'un pôle métallurgique en zone Cemac basé sur la transformation locale de l'ensemble des minerais exploités, et à long terme, la mise en place des chaînes de valeur, la création d'emplois permanents et la fin des déficits structurels du solde de courant de nos balances commerciales. » Le Minmidt souligne à sa suite que cette politique commune « porte principalement sur la mise en valeur durable et rationnelle des grands projets miniers transfrontaliers, nationaux ou d'envergure régionale ».

Gabriel Dodo NDOKE précise en outre que l'industrie minière naissante « s'organisera en liaison avec le développement des infrastructures électriques et de transport ». La transformation et la production d'aluminium, fer, cuivre, manganèse, sels de potasse, magnésium, chlorure de sodium et des matériaux de construction ont été retenues comme les premiers piliers de l'indus-

trialisation. Des prospections vont ensuite avoir lieu pour agrandir cet éventail et « faire des États de la Cemac, des acteurs clés du marché mondial de produits métallurgiques intermédiaires et des fournisseurs privilégiés du marché régional de produits finis », a indiqué le Minmidt.

DES REFORMES

L'acte de naissance sur la table du président dédié

Le Traité constitutif validé et transmis par le Conseil des ministres du Copil/CER-AC, règle notamment les questions de nom de baptême, du siège de la nouvelle institution, de la répartition et de l'attribution des postes aux onze États.

« Au terme des échanges, le Conseil transmet le projet de Traité constitutif validé avec avis favorable au président de la République du Cameroun, président dédié de la rationalisation ». C'est la principale annonce à l'issue de la cinquième réunion du Conseil des ministres du Comité de pilotage de la rationalisation des CERs d'Afrique centrale (Copil/CER-AC). La cérémonie de clôture était présidée le 12 août 2022 à Yaoundé par Alamine OUSMANE MEY, le président du Copil/CER-AC. L'agenda des travaux prévoyait entre autres l'examen et la validation de quatre textes fondateurs de la nouvelle Communauté économique et régionale. Mais « les ministres, ainsi que les chefs de délégation des différents pays, ont planché sur le principal texte d'abord, à savoir le projet de Traité constitutif », souligne le ministre camerounais de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (Minepat). C'est dans la conviction que « si ce projet de Traité venait à être parachevé, il faciliterait la mise en œuvre des autres projets de textes », fait savoir au nom de ses pairs, Alamine OUSMANE MEY. Avant de « saluer le résultat obtenu, résultat qui sera porté à l'attention du président dédié », confirme-t-il dans son discours de clôture.

Pour en arriver là, le Conseil des ministres a dû prendre connaissance du travail de la Cellule des experts. L'ins-

tance sous-régionale a en effet « suivi la présentation sur le projet de Traité constitutif de la nouvelle CER. Elle a salué la qualité du travail qui lui a été soumis. Et après de fructueux échanges sur ledit document, elle l'a validé sous réserve de la prise en compte des observations formulées », relève le Dr Patrice LIBONG, coordonnateur du secrétariat technique du Copil/CER-AC.

UAC, nom de baptême potentiel

La validation du projet de Traité constitutif de la nouvelle Communauté, d'abord par les experts, ensuite par le Conseil des ministres, implique un consensus sur un certain nombre de questions essentielles. Celle du nom de baptême de la nouvelle institution notamment. On apprend ainsi du communiqué final des travaux de Yaoundé que sur les trois noms présentés par la Cellule des experts, « le Conseil des ministres du Copil/CER-AC a retenu deux propositions de dénominations de la nouvelle Communauté à soumettre au président dédié, le président camerounais Paul BIYA ». L'une d'elles pourrait bien être l'Union de l'Afrique centrale (UAC).

Des informations n'ont par contre pas filtré au sujet du siège de la nouvelle institution. Il semble toutefois pour ce qui est du pays appelé à diriger dans ses premières années la nouvelle Communauté que l'Angola ait les faveurs des autres États. Si l'on prête foi aux indiscretions faisant état d'une option sérieuse en faveur d'une présidence tournante suivant l'ordre alphabétique. Ce qui place en effet le pays d'origine de l'actuel président de la Commission de la CEEAC en pole position.

LES SOURCES ALTERNATIVES DE FINANCEMENT

À la Commission, les débats sont ouverts. Trois pistes sérieuses sont déjà envisagées au niveau du Conseil des ministres de l'UEAC et de la Commission de la Cemac. Les députés sont appelés à se prononcer sur la question des moyens alternatifs de financement à mettre en place afin de garantir le





fonctionnement de la Communauté, compte tenu des difficultés des États à libérer intégralement la Taxe communautaire d'intégration et des sollicitations similaires faites du côté de la CEEAC. En effet, au sujet de la TCI, ça coince toujours. Or, Pr ONA ONDO la présentait déjà comme « la principale ressource de la Commission ». « Cette TCI n'est pas reversée parce qu'elle est collectée au corridor douanier de chaque État. Malheureusement, elle rentre au Trésor public et elle a du mal à sortir. C'est pourquoi les chefs d'État ont demandé à ce qu'on change de process. Qu'on fasse en sorte que la Commission récolte la TCI au corridor. Nous avons commencé au Gabon, ils ont acté cela. Et aujourd'hui, nous avons déjà quelques miettes qui arrivent », avait-il confié avant d'appeler à « la bonne volonté et la volonté politique » des États. En attendant, la Commission se contente de quelques petites ressources internes et un certain nombre d'aides extérieures.

Dans le but de trouver des sources alternatives, quelques pistes sont envisagées. Il s'agit de :

La taxe sur les appels

Une taxe devrait être imposée très prochainement sur les appels téléphoniques. « Les premières estimations de l'avant-projet la fixent à 20 FCFA. Elle devrait s'appliquer au premier appel de la journée », apprend-on. Cela dit, on a conscience au sein du Conseil des ministres de l'UEAC et de la Commission de la Cemac, « qu'il faut éviter de surtaxer le secteur de la téléphonie mobile, les transferts d'argent par voie électronique faisant déjà l'objet d'une taxation », disent certaines expertises.

La Carte Rose

Jusqu'ici, la Carte Rose est une institution spécialisée de la Cemac dotée d'une autonomie financière. Toutefois, une réforme est en cours. Elle devrait permettre à cette institution communautaire de s'arrimer au fonctionnement de la Commission de la Cemac. L'aboutissement de cette réforme présente un gros avantage. « Celui de donner la possibilité d'y prélever un certain pourcentage et d'alimenter ainsi le budget de la Cemac », renseigne également une source.

La fiscalité de dissuasion

Une fiscalité de dissuasion pourrait aussi bientôt se mettre en place en zone Cemac. Tel qu'envisagé, le mécanisme est destiné à s'appliquer aux exportations. Il s'agirait alors « de surtaxer les opérateurs qui exportent les matières premières brutes et de moins taxer ceux qui les exportent après transformation au niveau local ». Les expertises sollicitées précisent qu'« un système de péréquation sera dès lors mis en place pour permettre à la Commission de la Cemac d'en tirer quelque chose ».

FODEC

La Communauté fait également face à « une raréfaction des financements du Fonds de développement de la Communauté ». À en croire des sources proches de l'organe sous-régional, des initiatives se multiplient afin de « remédier et d'engager en urgence, au titre de ses activités, une réflexion sur l'élargissement des sources de financement pour garantir la pérennité de ses missions ». Cela passe aussi par la « formalisation et les adaptations qui garantiraient une plus grande fluidité et transparence dans l'exécution des opérations du guichet 1 du Fonds », apprend-on.

PRINCIPAUX CORRIDORS ET ROAMING

Lever l'hypothèque des postes de contrôle et des frais. Tel est un des principaux dossiers sur la table de la Commission de la Cemac qui, appuyée par les États s'est mis au défi d'entamer la construction et la finalisation du processus d'identification des postes routiers avant la fin de l'année courante. La gratuité effective de l'itinérance entre également en ligne de compte.

Un des nombreux plaidoyers du président de la Commission de la Cemac en faveur de la libre circulation et de la densification des échanges intracommunautaires est sur le point de porter ses fruits. Le Pr Daniel ONA ONDO vient en effet d'être appuyé par le Copil du Pref-Cemac. Lequel a pris l'option

de s'attaquer aux barrières que constituent encore la construction et la gestion des postes de contrôle aux frontières. Le communiqué final de la 17e session du Copil renseigne ainsi qu'il est demandé aux États et à l'institution sous-régionale, « de commencer la construction des trois postes-frontière déjà identifiés ; de finaliser le processus d'identification des points de construction des trois autres postes-frontière avant la fin du second semestre 2022; et d'élaborer une Directive communautaire sur l'installation et le fonctionnement des postes de contrôle sur les corridors routiers de la sous-région ».

Une fois cela fait, il restera alors à « harmoniser la formation des agents et à former ceux affectés aux postes-frontière dans les domaines de l'intégration régionale, de l'informatique et de la gestion des bases de données ». Tout en tenant compte « du principe de la subsidiarité dans le processus de rationalisation des institutions spécialisées de formation communautaire », est-il souligné.

Frais d'itinérance

La libre circulation sans entrave des personnes, des biens, des services et des capitaux implique aussi celle des informations et des données. La question des frais d'itinérance en zone Cemac se révèle donc tout aussi préoccupante. Le Copil parle « d'organiser une réunion des ministres en charge des Télécommunications et des régulateurs du secteur ». De façon à ce que les barrières érigées aux frontières numériques des États soient également démantelées. L'objectif spécifique étant de parvenir à « lever les goulots d'étranglement observés dans l'entrée en vigueur des protocoles portant sur la suppression desdits frais d'itinérance dans l'espace communautaire ».

Zone des trois frontières : bientôt un poste de contrôle unique frontalier à Kyé-Ossi

Une nouvelle ligne est sur le point de s'ajouter au descriptif de Kyé-Ossi. La localité située dans la région du Sud au Cameroun est déjà réputée pour être la ville des trois frontières entre le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Gabon. Elle sera bientôt aussi recon-

nue pour son Poste de contrôle unique frontalier (PCUF). L'ouvrage fait partie d'un ensemble de 12 postes à mettre en place sur les principaux corridors de la sous-région. Un avis à manifestation d'intérêt en vue du recrutement d'un cabinet d'études est lancé depuis le 30 novembre dernier. Des experts de la Cemac et de ces trois pays étaient sur le site du 14 au 15 novembre dernier. Ils répondaient à l'invitation du président de la Commission de la Cemac. Le Pr Daniel ONA ONDO était représenté par le Dr Vincent TANYA, chef de cabinet du commissaire en charge du département des Infrastructures et du Développement durable (DIDD).

Le déploiement des experts a débouché sur la rédaction d'un « document de base consensuel. Il permettra d'engager très prochainement la procédure de recrutement d'un Bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre complète des travaux d'étude de construction d'un poste-frontière aux normes et standards internationaux ». La Commission de la Cemac se félicite aussi de ce que « la mission aura surtout permis de franchir une étape importante vers l'acquisition des financements pour la réalisation de cet ambitieux projet intégrateur ».

La visite de travail a connu deux temps forts : d'un côté « la descente sur le terrain pour inspecter les sites identifiés devant abriter les locaux du poste de contrôle, et de l'autre, la validation des termes de références du projet d'étude y relatif », précise la Commission de la Cemac. À en croire l'institution sous-régionale, « le projet de construction d'un PCUF à Kyé-Ossi s'inscrit dans le cadre du Programme économique régional (PER) de la Communauté et des projets prioritaires retenus dans son Plan opérationnel 2017-2021 ». Il répond ainsi à l'objectif « de renforcer et fluidifier les échanges communautaires en vue d'une augmentation de 50% des échanges commerciaux, une réduction de 50% des délais et coûts de transit, et une réduction de 20% des coûts logistiques ». On se fait notamment fort de rappeler à la Commission que « la zone de Kyé-Ossi concentre un grand centre commercial de produits vivriers qui alimente la Guinée équatoriale et le Gabon ».



SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA CEMAC EN FIN DE MANDAT

Fonctionnement des institutions sous-régionales

L'année 2022 a été marquée par des défis et des actions fortes de l'UEAC et de l'UMAC. La deuxième session ordinaire de l'année 2022 du Parlement communautaire connaît un heureux dénouement pour la Commission de la Cemac. Du fait en particulier de l'adoption par les députés de la sous-région, du budget de fonctionnement des institutions communautaires pour l'exercice 2023. L'enveloppe est arrêtée en ressources et en emplois à la somme de 72 187 262 433 FCFA. En légère baisse de 2 937 874 044 FCFA en valeur absolue, soit 3,91% en valeur relative par rapport à l'année 2021. Une séquence est

également dédiée à l'examen des allocations du Fonds de développement de la Communauté (Fodec). Celles-ci s'élèvent pour le prochain exercice à 9 724 912 494 FCFA, ainsi que l'ont souhaité le 28 octobre dernier à Yaoundé, les ministres de l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC) réunis en session ordinaire. Le Pr Daniel ONA ONDO a aussi procédé le 4 novembre 2022 à la traditionnelle présentation de l'état sur le fonctionnement de la Communauté.

UEAC

Le Conseil des ministres de l'UEAC et le Comité ministériel de l'Umac se sont attelés depuis le début de l'année à atteindre un objectif en particulier. «Faire de l'intégration régionale une voie privilégiée du développement, en vue d'une économie régionale dynamique, ouverte et compétitive». Le président de la Commission de la Cemac met déjà à l'actif des deux instances sous-régionales, l'adoption «de nouveaux dispositifs et instruments normatifs nécessaires au renforcement de l'intégration.

De même que la conduite de plusieurs chantiers dans le but de renforcer les acquis et consolider le processus d'intégration de la Cemac».

À l'en croire, l'action des ministres de l'UEAC s'est focalisée à titre principal sur «le renforcement des politiques communes à travers la consolidation de la politique économique générale et la poursuite de la mise en œuvre des politiques sectorielles; et sur le Programme des réformes économiques et financières de la Cemac (Pref-Cemac), la surveillance multilatérale, la gestion des finances publiques, la consolidation du marché commun et le renforcement du dispositif statistique et les études économiques».

Le récit à la représentation communautaire du Pr Daniel ONA ONDO met par ailleurs en exergue quatre autres axes stratégiques de l'instance présidée par le ministre camerounais Alamine OUSMANE MEY. En l'occurrence «le renforcement du capital humain à travers l'espace Cemac de l'Enseignement supérieur; les infrastructures physiques, les transports, l'aménagement du territoire et les télécommunications; l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle; l'économie verte à travers l'énergie; et enfin l'industrie, le tourisme et la bonne gouvernance», a décliné le dirigeant sous-régional.

UMAC

Pour le président de la Commission de la Cemac, l'année 2022 c'est aussi «la politique monétaire conduite avec succès par l'institut d'émission de la Cemac, la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac)». Dans le contexte postCovid-19 et de la guerre en Ukraine. Il évoque aussi les interventions de la Cobac pour garantir un système bancaire stable et résilient; ainsi que celles de la Cosumaf. Le gendarme du marché financier était occupé à mettre en œuvre la deuxième phase de la fusion des marchés financiers.

Croissance du PIB en 2022 et 2023

Avec la RDC dans ses rangs, elle affiche une constance à 4,6% et 4,3%. Elle se révèle surtout, selon les projections de la Bad, plus performante au cours de ces deux exercices que l'Afrique du Nord, de l'Ouest et australe.

**Moov
Africa**

Gabon Telecom



er

**EN AFRIQUE
CENTRALE**

**LE MEILLEUR DU
TRÈS HAUT
DÉBIT**

Jusqu'à
500 Mb/s



MoovBOX

moov-africa.ga

En termes de performances et de perspectives économiques en 2022 et 2023, seule l'Afrique de l'Est fait mieux que l'Afrique centrale. Cette dernière comprend selon les considérations de la Banque africaine de développement, les six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) et la République Démocratique du Congo (RDC). Les estimations faites en avril 2022 donnent alors à savoir que le taux de croissance du PIB de la sous-région au cours des deux exercices considérés se situe respectivement à 4,6% en 2022 et à 4,3% en 2023. Ces performances sont toutes les deux supérieures à celle enregistrée en 2021 estimée à 3,4%. Elles se révèlent également meilleures que celles affichées par les autres Communautés économiques régionales (CERs), à l'instar de l'Afrique du Nord, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique australe.

Classement des CERs

Les estimations de croissance du PIB réel de la Bad permettent d'aboutir à un classement des CERs. Et elles donnent une vue panoramique des capacités des différents ensembles sous-régionaux à porter, ou au contraire à plomber la croissance du continent. Laquelle est projetée en 2022 à 4,1%. On retrouve en tête de ce classement l'Afrique de l'Est avec un taux de croissance estimé en 2022 et 2023 à 4,7% et 5,5%. Cet espace sous-régional doit ses performances à l'ensemble de ses pays et en particulier au Rwanda (6,9% et 7,9%), au Soudan du Sud (5,3% et 6,5%) et au Kenya (5,9% et 5,5%). L'Afrique de l'Est est suivie de près par l'Afrique centrale avec des prévisions de croissance de l'ordre de 4,6% et 4,3%. Viennent ensuite l'Afrique du Nord (4,5% en 2022 et 4,2% en 2023), l'Afrique de l'Ouest avec 4,1% au cours des deux exercices considérés, et enfin l'Afrique australe avec seulement 2,5% de taux de croissance en 2022 et 2,4% en 2023 selon les perspectives de la Bad.

SITUATION SOCIOPOLITIQUE DE LA CEMAC EN FIN DE MANDAT

Le Sommet des chefs d'État en six dossiers

Ce qu'il faut retenir des deux huis clos de la quinzième Conférence des chefs d'État de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale.

1-Le Pref-Cemac deuxième génération se lance

Denis SASSOU NGUESSO, président de la République du Congo, président dédié au Programme de réformes économiques et financières de la Cemac (Pref-Cemac) a présenté l'état d'avancement de la deuxième génération du programme. À s'en tenir au communiqué final de la rencontre, « la Conférence l'a félicité pour la qualité du travail accompli ainsi que pour les progrès enregistrés depuis 2017 dans l'exécution dudit programme sur le redressement global des économies de la Cemac et plus particulièrement la mise en œuvre des onze projets intégrateurs présentés à la table - ronde de Paris en novembre 2020. Elle a invité à poursuivre la mise en œuvre de la deuxième génération de cet important programme ».

2- Réforme du Franc CFA/ cryptomonnaie, échéance ajournée

La Conférence a reçu le rapport conjoint du Gouverneur de la Beac et du Président de la Commission sur la réflexion ouverte en novembre 2019 sur le cadre et les conditions d'une nouvelle coopération monétaire avec la France. Elle a suivi l'exposé y relatif du Gouverneur de la Beac. Elle prescrit « d'élargir la réflexion aux ministres en charge des finances et de l'économie et de lui remettre les conclusions conjointes à brève échéance. En planifiant, suivant une échéance précise de

mesures à prendre, à court, moyen et long terme ».

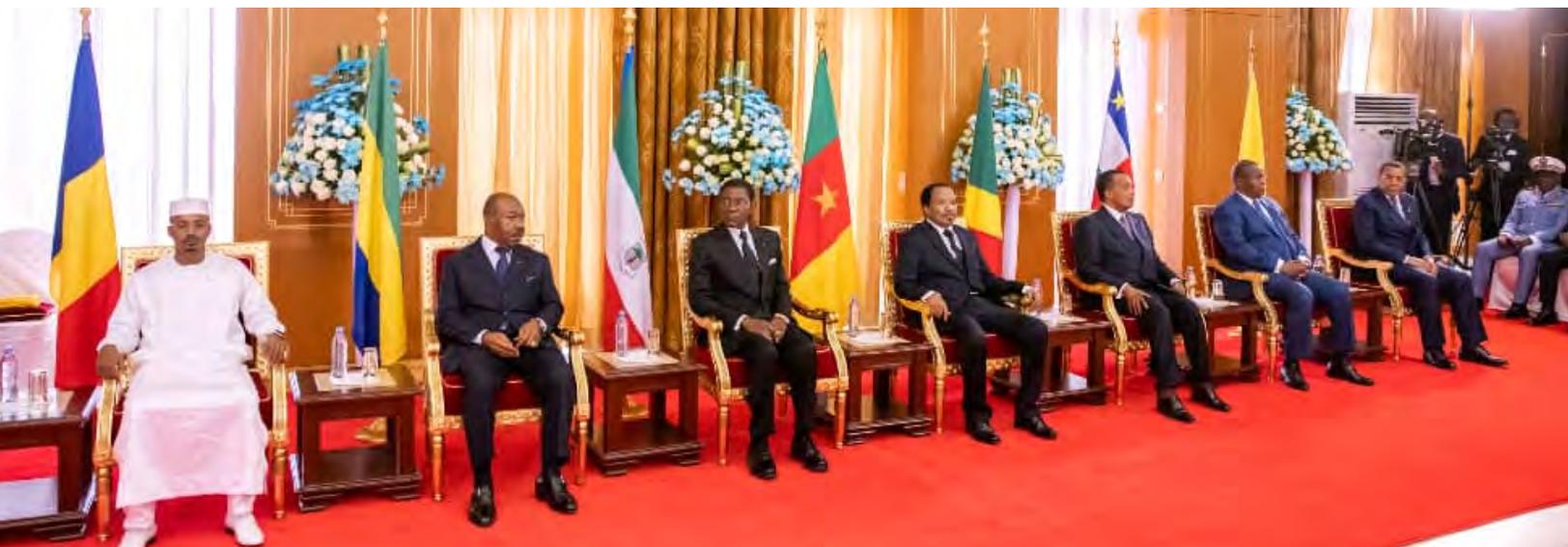
Après la présentation de l'analyse et les perspectives de la cryptomonnaie dans la sous-région, par le Gouverneur de la Beac, les chefs d'État réaffirment leur « attachement aux dispositions de l'Article 6 de la convention régissant l'Union monétaire de l'Afrique centrale, sur le cours légal et pouvoir libératoire de la monnaie dans la Communauté ». Ils encouragent la Beac, en collaboration avec les autres régulateurs communautaires, « à poursuivre les réflexions déjà engagées, en vue d'élaborer un cadre légal et réglementaire des activités relatives à l'émission et à la gestion des cryptoactifs. Ainsi qu'à proposer le cas échéant des solutions alternatives crédibles ».

3- Import-substitution, incontournable voie à suivre

La Conférence des chefs d'État a adopté l'étude menée sur la stratégie d'import-substitution des produits du cru de la Cemac présentée par le Président de la Commission. Elle exhorte « les États membres, les institutions sous - régionales, les partenaires techniques et financiers, et les opérateurs économiques à faire de la stratégie un enjeu majeur et s'appropriier son plan d'opérationnalisation. A cet effet, elle a instruit le Président de la Commission de mettre en place une structure communautaire de contrôle de qualité des produits du cru de la Cemac. Et de s'assurer des mesures de facilitation de la circulation desdits produits. Notamment par la mise en place effective des postes-frontière ». L'import - substitution permet de promouvoir les produits locaux et de booster le Made in Cemac.

4- Activités des organes de la Communauté, doit mieux faire

Les chefs d'État ont écouté plusieurs rapports, en premier celui du Pr Daniel ONA ONDO. « Le président de la Commission, après avoir rappelé le contexte qui a marqué la période quinquennale écoulée et impacté le fonctionnement



de la Communauté, a présenté les principales avancées du processus d'intégration de la Cemac obtenue entre novembre 2017 et fin 2022. Il a précisé que l'essentiel du plan des activités, du bilan des activités accomplies au cours du dernier quinquennat a porté sur la gestion macroéconomique des États membres, le développement du capital humain, la mise en œuvre des programmes dans les domaines de la santé publique, des infrastructures, du développement industriel, des mines, du tourisme, des télécommunications, de l'agriculture, élevage, pêche, et de la sidérurgie ». Bilan qui a valu les félicitations de la Conférence des chefs d'État au Président de la Commission, à la Vice-présidente et à l'ensemble des commissaires pour les acquis obtenus.

5- Évolution du système financier sous – régional/ Application de la réglementation de change

« La Conférence se réjouit de la consolidation des réserves de change, grâce à l'application effective de la réglementation de change, et a félicité la Beac et l'a encouragé à poursuivre et à renforcer l'application de ladite réglementation, à tous les secteurs d'activités, notamment aux entreprises du secteur extractif, en vue de favoriser la consolidation de la position extérieure des réserves de change de la Cemac. À cet égard, la Conférence engage le

gouverneur de la Beac, le Président de la Commission, les ministres sectoriels concernés, et ceux en charge des finances, ainsi que toutes les parties prenantes, à poursuivre et conclure les négociations autour du rapatriement des recettes d'exportation ».

Les chefs d'État se disent satisfaits de la poursuite par les États des programmes conclus par le Fonds monétaire international (FMI). La Banque de développement des États de l'Afrique centrale (Bdeac) est dans la même veine. Son Président a informé la Conférence de l'adoption du nouveau plan stratégique 2023-2027. Il est prévu, sur la durée du plan stratégique, une prise d'engagement d'environ 1700 milliards de FCFA. « La Conférence a salué les perspectives envisagées, et encouragé le président de la Bdeac dans l'exécution dudit plan ».

6- Politique commune d'immigration, de migration et protection des frontières en zone Cemac : accélération contrôlée fortement souhaitée

« Il nous faudra également accélérer la mise en circulation du passeport biométrique Cemac. Toutes ces actions vont favoriser un meilleur maillage de nos États, une circulation accrue des hommes et des biens, ainsi qu'une amélioration de la performance de nos

économies. Mais, tout cela ne saurait se réaliser sans la paix et la sécurité à l'intérieur de nos frontières nationales et sous - régionales. L'une des menaces qui pèsent sur le développement de la Cemac est bien entendu l'insécurité, causée par des groupes armés internes et transfrontières qui infestent notre sous-région. Leurs activités sont d'autant plus pernicieuses que l'une de leurs attaques a coûté la vie à notre regretté frère, le Président Idriss DEBY ITNO. Elles obligent nos États à consentir d'énormes sacrifices en termes de dépenses de sécurité. Des progrès considérables sont enregistrés çà et là. Mais nous ne devons pas baisser la garde ni réduire nos efforts. C'est le cas en ce qui concerne par exemple la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram. Nous devons rester fidèles à nos engagements nationaux et communautaires pour que la paix et le progrès reprennent droit de cité dans nos pays et dans notre sous-région. Pour cela, la solidarité doit être le maître-mot ». Que retenir des délibérations sur cette déclaration du président Paul BIYA ? « La Conférence a été informée et a pris acte de l'état de mise en œuvre de la politique commune d'immigration, et de migration et de la protection des frontières en zone Cemac ». Cette conclusion laconique donne à constater le caractère sensible de cette problématique. ●

— Enquête —

PÉNURIE DE SUCRE D'où vient le problème ?

■ *Rétention volontaire des stocks dans le but d'en augmenter le prix et laisser libre cours à la spéculation ? Conséquence des ennuis enregistrés sur le chemin de fer ? Difficultés dans la production ? La rareté du sucre perceptible depuis fin avril à Libreville et dans plusieurs autres localités du Gabon pose question. Si les détaillants assurent n'y être pour rien, d'autres opérateurs à l'instar de la Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag) déclinent eux aussi leurs responsabilités dans cette pénurie qui impacte déjà plusieurs ménages. Que dit Sucaf Gabon ?*

Par **Griffin ONDO**

Mais où est donc passée "Princesse Tatie", « la première marque de sucre panafricaine » produite au Gabon par la société Sucrerie africaine (Sucaf), filiale du groupe agroalimentaire Société d'organisation de management et de développement des industries alimentaires et agricoles (Somdiaa) ? Depuis plusieurs semaines, il est rare d'en trouver dans les rayons des magasins et même dans les supérettes des quartiers de Libreville et de nombreuses autres localités du pays en dehors de la province du Haut-Ogooué. Conséquence inévitable de cette pénurie : le paquet de 1kg n'est désormais plus accessible au consommateur en deçà de 1 500 ou 2 000 FCFA, alors que le prix homologué est de 925 FCFA. Au moment où la situation tend à s'éterniser sans qu'aucune solution ne soit véritablement envisagée pour y remédier, les deux partenaires, Setrag et Sucaf Gabon, se rejettent la faute.

DES PROBLÈMES LOGISTIQUES ?

S'il reconnaît en elle un partenaire fiable depuis son installation au Gabon, Sucaf Gabon ne dément pas non plus l'apport de Setrag dans l'atteinte de ses objectifs. L'exploitant du chemin de fer gabonais lui permet en effet d'acheminer plus de 900 conteneurs de sucre par an depuis son usine de production de Franceville, dans la province du Haut-Ogooué, jusqu'à Libreville où elle compte la plus grande part de ses clients. Chez nos confrères du quotidien L'Union, Donald OLLO NGUEMA, directeur commercial et Marketing de Sucaf Gabon, indiquait d'ailleurs, il y a quelque temps, que Setrag effectuait 75% des opérations de remontée du sucre vers la capitale, le reste s'effectuant par voie terrestre. Mais ces dernières semaines, les problèmes à répétition enregistrés sur la voie ferrée semblent avoir rendu la filiale gabonaise de Somdiaa quelque peu bougonne.

Dans une interview accordée au journal *Le Confidentiel*, Chrisos LONGHO soutient que la pénurie de sucre observé à travers le pays est essentiellement due à des problèmes logistiques. « Cette pénurie est localisée. C'est une pénurie que l'on retrouve réellement en dehors de la zone de production qui est celle du Haut-Ogooué. Pourquoi ? Mais l'explication est toute simple. Aujourd'hui, nous ne disposons pas de moyens d'acheminement du sucre à l'intérieur du pays et à Libreville. Le sucre produit à Wole, dans le Haut-Ogooué, est acheminé à Libreville et dans le reste du Gabon par voie ferrée et par la route. C'est un secret de polichinelle que de savoir aujourd'hui que la voie ferrée a été suspendue. On nous a annoncé une reprise probable de cette voie ferrée, en ce qui concerne la marchandise. Mais encore faudrait-il que Setrag puisse nous donner la possibilité d'évacuer les conteneurs qui sont aujourd'hui sur les plateformes », affirme le directeur général de Sucaf Gabon, mettant clairement en cause son partenaire, l'accusant de détenir ses stocks de sucre.

SETRAG RÉFUTE

À la suite des accusations portées par son partenaire Sucaf Gabon, Setrag n'a pas eu d'autres choix que de répondre. La filiale gabonaise du groupe Eramet a assuré n'être en rien responsable de la situation de pénurie de sucre vécue depuis des semaines en dehors du Haut-Ogooué. Si elle reconnaît des soucis d'ordre technique liés notamment aux incidents survenus sur le chemin dès décembre 2022, la société de transport ferroviaire assure que depuis le 4 mai 2023, date de la reprise du trafic sur la voie ferrée, toutes les commandes de transport reçues des logisticiens de Franceville à Owendo ont été satisfaites sans exception.

« Setrag ne peut donc assumer la responsabilité d'une quelconque rupture de sucre, la distribution dans les surfaces de vente ne relevant pas de notre champ de compétence », a réfuté face à la presse Ginette LALET, directrice commerciale, avant d'ajouter : « Au moment

où je vous parle, il n'y a pas de stock de sucre en souffrance dans les gares, que ce soit à la gare de Franceville ou la gare de Moanda. Nous n'avons pas de stock de sucre à transporter, donc on ne peut pas dire que c'est de la responsabilité de Setrag ! »

Mais Ginette LALET a également tenu à expliquer : « Nous sommes liés contractuellement aux logisticiens et non aux producteurs, si l'on prend le cas du sucre. Le sucre est produit par une entreprise, cette entreprise a un contrat avec un logisticien, et nous avons le contrat de transport avec le logisticien. Nous avons fait une démarche proactive pour voir si on pouvait travailler directement avec le producteur, ça n'a pas abouti. »

Au siège social de Setrag à Owendo, on informe en outre qu'une commande de 10 wagons dédiés au transport des intrants servant à la production du sucre est arrivée à Moanda courant mai 2023. 11 autres wagons, soit 33 conteneurs, sont partis d'Owendo le 29 mai pour Moanda. Ce qui aurait permis de transporter 57 conteneurs durant ce mois de mai.

DES VISÉES SPÉCULATIVES ?

Dans sa même interview au *Confidentiel*, Chrisos LONGHO a également affirmé que la pénurie de sucre actuelle pourrait aussi avoir « une raison subsidiaire » qui ferait intervenir cette fois certains détaillants peu scrupuleux.

« La raison secondaire est que certains commerçants profitent de la rareté du produit pour faire de la spéculation. Lorsque nous remontons une centaine ou une cinquantaine de tonnes, certains commerçants n'écoulent pas le produit sur le marché pour ensuite faire de la spéculation en augmentant le prix du sucre. Ce phénomène, nous ne pouvons pas le combattre, car ce n'est pas notre rôle. C'est le rôle de l'administration de veiller à ce qu'il n'y ait pas de spéculation sur le sucre. Nous avons déjà eu l'occasion de le signifier à plusieurs reprises : les augmentations constatées

sur le sucre qui vont jusqu'à 1 500 ou 1 700 FCFA, comme on le signale, ne dépendent pas de Sucaf Gabon, mais des spéculations. C'est la mission de la DGCC (Ndlr : Direction générale de la consommation et de la concurrence) parce que le prix du sucre est fixé par l'État. Sucaf ne dispose pas de la liberté de fixer le prix de son sucre. À partir du moment où le prix du sucre est fixé par l'État, c'est donc à l'État de faire le gendarme pour que le prix qui nous a été imposé soit appliqué par tout le monde. »

Au Gabon, 65% du sucre produit par Sucaf est réservé aux ménages. 35% de la production est acheminé auprès des industriels, pour des activités agroalimentaires diverses : fabrication des boissons gazeuses, industrie laitière, chocolaterie, etc. ●

Premier partenaire de l'État,
Olam apporte sa contribution au
Plan d'Accélération de la
Transformation pour un
élargissement du tissu
industriel national et la
promotion du "Made in Gabon".

1 1ER EMPLOYEUR DU SECTEUR PRIVÉ
PLUS DE 10.000 EMPLOIS CRÉÉS
98% DE GABONAIS, DONT 38% DE FEMMES

2 TOUTES NOS PLANTATIONS SONT CERTIFIÉES RSP0.
NOUS SOMMES LE PLUS GRAND PRODUCTEUR
INTÉGRALEMENT CERTIFIÉ EN AFRIQUE.
NOUS PRODUISONS DE L'HUILE DE PALME BRUTE
ET DE L'HUILE DE PALMISTE POUR LE MARCHÉ LOCAL
ET INTERNATIONAL.



Olam Palm Gabon s'engage pour
la production et l'approvisionnement
durables en huile de palme.

Nous soutenons pleinement la norme RSP0,
la protection des forêts et des écosystèmes
à Haute Valeur de Conservation (HVC)
y compris les zones à Haut Stocks de Carbone (HSC).

Nous contribuons aussi à l'amélioration des
conditions de vie des populations locales et
au développement rural.



Nous valorisons au Gabon
de nombreux corps de métiers
tels que l'agriculture, le génie civil,
les systèmes d'information, la logistique et le commerce.

Nous développons les filières et talents nationaux pour
la prospérité de notre entreprise ainsi que les hommes et
femmes qui s'y investissent.

Dossier

VIE CHÈRE

Ce qu'il faut retenir des Assises nationales

■ *Annoncées près de trois mois plus tôt lors de la déclaration de politique générale du Premier ministre Alain-Claude BILIE-BY-NZE, le 24 janvier 2023, les Assises nationales sur la vie chère se sont déroulées à Libreville du 11 au 13 avril, à l'esplanade de l'immeuble Arambo abritant les services du ministère de l'Économie et de la Relance. Cette rencontre dont le but était de trouver des stratégies en vue de permettre aux ménages de recouvrer leur pouvoir d'achat a été précédée, les 30 et 31 mars, des Assises provinciales sur la même question, dans les neuf chefs-lieux de province. Plusieurs recommandations ont été faites par les participants issus du secteur public et privé, ainsi que de la société civile et même du monde politique avec les élus locaux.*

Par **Griffin ONDO**



Placée sous le Haut patronage du président de la République, Ali BONGO ONDIMBA, présidée par le chef du gouvernement et pilotée par le ministre d'État à la Consommation et à la Lutte contre la vie chère, René NDEMEZO OBIANG, cette rencontre a porté sur cinq principaux axes de réflexion défini à l'issue de la synthèse des Assises provinciales : l'alimentation et la restauration ; le logement et la construction ; le transport, la santé et l'éducation ; la fiscalité et la parafiscalité. Et chacun d'eux représentait un groupe de travail dont les recommandations adressées à l'Exécutif sont les suivantes :



1. ALIMENTATION ET RESTAURATION

- Réduire le nombre de produits alimentaires de la mercerie et insertion de produits locaux ;
- Renforcer les contrôles (plus de brigade sur le terrain) pour l'application de la mercerie ;
- Optimiser le circuit de distribution et de chaîne d'approvisionnement des principaux produits de consommation courante ;
- Apporter un soutien (financier, matériel, intrants, etc.) aux producteurs agricoles ;
- Étendre les exonérations des intrants à l'ensemble de la filière (en intégrant notamment les revendeurs, comme le sont actuellement les exploitants agricoles) ;
- Rendre systématique l'homologation des prix dans les restaurants.



2. LOGEMENT ET CONSTRUCTION

- Viabiliser des parcelles et aménager des réseaux divers (route, assainissement, eau, électricité) ;
- Encadrer les prix des matériaux de construction (gravier, sable, ciment, etc.) ;
- Obliger les opérateurs industriels forestiers à réserver une partie de leur production à la vente aux populations locales ;
- Encadrer les prix des loyers, plafonner les frais d'agence à 50% du montant du loyer et limiter à un mois la caution de garantie de loyer.



3. SANTÉ ET ÉDUCATION

Santé :

- Prendre en charge intégralement des évacuations sanitaires venant de l'intérieur du pays et celles réalisées à l'étranger ;
- Organiser des missions médicales dans toutes les provinces du Gabon ainsi que les campagnes de médecine itinérante pour les populations vivantes dans l'arrière-pays ;
- Garantir et assurer la régularité des paiements de la CNAMGS des prestations de santé dans les structures sanitaires publiques et privées ;
- Élargir la liste des médicaments remboursables par la CNAMGS en tenant compte des protocoles nationaux de prise en charge des patients et des maladies essentielles ;
- Organiser des campagnes de masse d'immatriculation à la CNAMGS et réviser nettoyer le fichier des immatriculés CNAMGS ;
- Accélérer la mise en œuvre de l'optimisation des pharmacies hospitalières et poursuivre la dynamisation du fonctionnement de l'OPN et de l'Agence du médicament.



Education :

- Exonérer les frais de douanes du matériel et des équipements didactiques ;
- Encadrer les prix des uniformes scolaires (10 000 XAF pour pantalon + polo + chemisette) et supprimer la commercialisation des tenues de sport par les établissements ;
- Harmoniser les frais d'inscription et de scolarité dans les établissements privés suivant la catégorisation définie par les ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ;
- Encadrer les prix des manuels scolaires et universitaires.



4. TRANSPORTS

Aérien :

- Réduire de 50% les montants des taxes sur les billets d'avion ;
- Exonérer la TVA sur le carburant pour les vols intérieurs.

Ferroviaire :

- Ouvrir le secteur ferroviaire à la concurrence ;
- Appliquer à Setrag le prix du carburant à la pompe pour le transport des passagers et le transport de marchandises de première nécessité ;
- Supprimer les taxes payées aux collectivités locales sur les billets des passagers.

Maritime :

- Passer à une exploitation de 24 heures par jour du Port d'Owendo pour aider à réduire le temps de séjour des marchandises au port ;
- Fixer les marges bénéficiaires liées aux transactions portuaires ;
- Réglementer le tarif du transport terrestre entre le port et lieu de dépotage.

Routier :

- Réglementer les prix des transports au trajet ;
- Ramener les prix des transports aux seuils pratiqués avant la Covid-19 ;
- Recapitaliser la Sogatra pour pouvoir redynamiser le secteur ;
- Réduire des postes de contrôle et exiger des agents contrôleurs la visibilité de leur matricule ;
- Mettre en place un Numéro vert pour dénoncer les agents véreux ;
- Mettre en œuvre un système de réutilisation des conteneurs vides après livraison par la Setrag et CECA-GADIS à l'intérieur du pays les livraisons initiales ;
- Remettre en place les subdivisions des TP.



5. FISCALITÉ ET PARAFISCALITÉ

- Identifier et insérer dans les annexes de la LFR l'exhaustivité des redevances impôts et taxes légales pour éviter des interprétations diverses ;
- Exiger des services en charge du recouvrement du produit des prélèvements, la délivrance à l'opérateur payeur d'une quittance Trésor ;
- Mettre en place des guichets uniques à l'entrée des corridors pour assurer les contrôles administratifs multisectoriels, des brigades mixtes itinérantes pour les contrôles auprès des opérateurs économiques ;
- Réduire les taxes municipales, supprimer la taxe de propriété et supprimer ou réduire le timbre de 2 000 FCFA par jour exigé aux commerçants dans les marchés ;
- Supprimer la TVA sur le produit de première nécessité, mais augmenter la TVA sur les produits de luxe, les cigarettes et les alcools (whiskys, champagnes) ;
- Supprimer ou suspendre les frais d'acconage des pirogues au Capal pour les pêcheurs ;
- Supprimer le certificat d'hygiène délivré par la Mairie de Libreville contre le paiement de 50 000 FCFA.

Selon le rapporteur général de ces Assises nationales, Professeur Serge LOUNGOU, la méthodologie de travail a consisté à poser le diagnostic à travers des constats, puis à élaborer des pistes de solution.



GABON ENVIRONNEMENT SERVICE

Gabon vert, notre priorité !

ACTEUR DE L'ÉCONOMIE VERTE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Gabon Environnement Service (GES), société innovante basée à Owendo, est spécialisée dans l'incinération et la valorisation de déchets industriels et médicaux dangereux. Acteur majeur du marché stratégique du traitement et de la valorisation des déchets au Gabon, G.E.S dispose d'installations modernes à la pointe de la technologie et aux normes nationales et internationales.

Pour assurer une qualité de gestion du tri des déchets, en plus d'avoir un service QHSE, des techniciens et ingénieurs de diverses compétences, l'usine GES est équipée d'un laboratoire contrôle qualité des paramètres d'hydrocarbures et d'un incinérateur pour le traitement des déchets, doté d'un analyseur de fumées pour le contrôle des rejets atmosphériques.

L'incinération des déchets industriels et hospitaliers, la valorisation des huiles usagées, des rebuts ferreux et le broyage des déchets plastiques en vue de leur recyclage, constituent le cœur de l'activité de G.E.S. Cette activité répond au besoin de plus en plus urgent de traiter ces agents polluants encore plus présents dans notre environnement, du fait de la croissance de l'activité industrielle et hospitalière au Gabon.

L'équipe en place de GES est mobilisée au quotidien, aux côtés de l'Etat et de l'ensemble des opérateurs publics et privés, pour relever le défis de préserver notre écosystème des risques de pollutions et de nuisances afin d'assurer l'essor d'une économie verte au Gabon.

Créateur d'emploi, l'effectif de GES est passé de 18 personnes en 2019 à 43 personnes aujourd'hui. L'entreprise est inscrite dans une démarche qualité en cours de certification ISO 14 001, ISO 9001 et 45 001 pour assurer la satisfaction de ses clients, du secteur pétrolier, minier et des PME et sociétés nationales, internationales soucieuses de la qualité de vie des Gabonais et de l'environnement.

LES CHIFFRES CLÉS

43
emplois

796 tonnes
de déchets
éliminés en
2021

2880 tonnes par an, objectif
de capacité d'élimination
(à terme) de déchets
industriels et médicaux



► ÉCONOMIE

COOPÉRATION MONÉTAIRE ENTRE LA FRANCE ET LA ZONE FRANC

Les pistes de réforme ?

Longtemps décriée, car perçue comme un symbole de soumission à l'ancienne puissance coloniale, le Franc CFA reste encore aujourd'hui largement sous le contrôle de la France. Depuis 2019, une série de réflexions et de proposition de réforme de cet instrument a été initiée par les pays. Quels sont les changements attendus pour le Franc CFA en Afrique centrale et de l'Ouest ? Décryptage.

Une monnaie perçue comme un symbole de domination

Sur le continent africain, elle est sans aucun doute la monnaie qui cristallise le plus les critiques les plus virulentes en son contre en raison d'abord de son passé historique lourd hérité de la période coloniale. Au fil des décennies, elle sera

perçue comme le symbole de la domination française sur ses anciennes colonies, arme invisible du néocolonialisme incarné par la « Françafrique ». Tout au long de son histoire, elle aura connu de nombreux changements de façade qui n'aura rien changé en ce qui concerne le fond. En effet, depuis sa création à la fin de la seconde guerre mondiale en 1945, elle connaîtra dès 1948 sa première dévaluation (un franc français passera de 0,588

à 0,5 FCFA). Au moment des indépendances des pays africains francophones en 1960, un franc français passera à 50 FCFA durant plus de quatre décennies. Puis on se rappelle la dévaluation de 50% du FCFA en janvier 1994 quelques semaines à peine après la disparition du président ivoirien Félix HOUPHOUËT-BOIGNY le 7 décembre 1993 qui était un farouche opposant à cette dévaluation. Enfin en 1999, nouveau changement de parité avec la création de l'Euro, cette dernière valant 655,957 FCFA, encore en vigueur. Mais au-delà du symbole lié à son histoire, ce sont les principes mêmes qui régissent le fonctionnement du Franc CFA qui suscitent la controverse, à savoir: la parité fixe avec l'euro, la convertibilité illimitée en euros, la mutualisation des réserves de change et la liberté des transactions courantes et des mouvements des capitaux.

De nombreuses monnaies avec les mêmes règles

Parmi les nombreuses critiques formulées contre la monnaie que partagent les 15 pays africains pour la plupart francophones en dehors de la Guinée Bissau et de la Guinée équatoriale, c'est sans aucun doute la coopération monétaire qui lie ces pays à l'ancienne puissance coloniale. En effet, des accords de coopération monétaires lient la France aux pays de l'Afrique de l'Ouest avec l'UEMOA et ceux de l'Afrique centrale avec la Cemac. Les accords entre la France et les pays de l'UEMOA et de la Cemac qui datent de 1973 se traduisent par le franc de la Communauté financière africaine pour l'Afrique de l'Ouest (XOF) et par le franc de la Coopération financière pour l'Afrique centrale (XAF). Contrairement aux idées reçues, il ne s'agit pas d'une seule monnaie régionale, mais de deux monnaies bien distinctes et supervisées par deux banques centrales différentes à savoir la BCEAO et la BEAC. Pire, ces deux monnaies régionales ayant la même convertibilité ne sont pas directement changeables entre elles, mais uniquement à travers l'Euro !

Des critiques qui ne cessent de se multiplier

Parmi les pourfendeurs du Franc CFA, l'économiste togolais Kako NUBUKPO est sans aucun doute l'un des plus virulents.

L'homme est un ancien ministre de l'économie de 2013 à 2015 dans son pays et responsable de l'économie numérique au sein de l'OIF, avant d'occuper le poste de commissaire à l'UEMOA en charge de l'Agriculture, de l'eau et de l'environnement. En effet, pour cet homme politique, le Franc CFA est une forme de servitude volontaire des pays africains qui acceptent de renoncer à leur souveraineté monétaire. En étant lié à parité fixe avec l'euro, les gouvernements d'Afrique de l'Ouest et du centre ne peuvent avoir d'autres leviers pour lutter contre l'inflation que la balance des réserves de changes qui sont en réalité la quantité d'euros dont disposent leurs banques centrales. En outre, pour lutter contre l'inflation, ces banques centrales ne pouvant pas jouer sur les taux directeurs ne laissent en réalité que peu de marge de manœuvre aux États.

L'autre critique formulée contre le Franc CFA concerne la garantie de change des avoirs extérieurs déposés par la BCEAO et la BEAC dans un compte d'opérations au trésor public français. En effet, afin de garantir la convertibilité illimitée et inconditionnelle des FCFA en euros par la Banque de France, les autorités françaises disposent de représentants pour s'informer du niveau réel des réserves dans chacune des banques centrales. Dans ce cadre, il est aussi fait mention d'un dépôt minimum obligatoire des avoirs extérieurs nets des banques centrales auprès du trésor français de 50% depuis 2005 pour la BCEAO et 2007 pour la BEAC. Concrètement, la banque de France doit prêter des euros banques centrales africaines à chaque fois qu'elles le souhaitent pour effectuer leurs paiements à l'extérieur. Or ce mécanisme n'a plus jamais été utilisé par la France depuis 1990. En cas de manque de devises, le gouvernement français a plutôt encouragé les pays africains à prendre des mesures d'austérité budgétaire ou à s'endetter auprès des bailleurs de fonds internationaux (FMI, Banque Mondiale et marchés financiers). La France ne prête plus de devises aux pays africains et ne leur permet plus de découverts sur leurs comptes d'opérations depuis plus de 30 ans ! Les pays membres de l'UEMOA et de la Cemac sont donc non seulement obligés de se priver d'une manne considérable de devises pour faire face à leurs besoins, mais aussi contrains de mettre

en œuvre des politiques budgétaires restrictives et/ou augmenter considérablement leur dette.

Des réformes bien en deçà des attentes

À son arrivée en 2017 à l'Élysée, Emmanuel MACRON avait promis d'y apporter de véritables réformes dans le cadre d'un « nouveau partenariat avec l'Afrique ». Lors de sa visite en Côte d'Ivoire en 2019, le nouveau président français avait aux côtés de son homologue ivoirien Alasane Dramane OUATTARA présenté quelques pistes de réformes de la monnaie ouest-africaine. À cet effet, les deux chefs d'État avaient annoncé la fermeture du compte d'opérations de la BCEAO au trésor français, le changement de dénomination et la suppression des sièges réservés aux Français à la BCEAO. Aucune réforme sur la parité fixe par rapport à l'euro ni sur la convertibilité garantie par la Banque de France.

Ces réformes seront même qualifiées de « façade » par Ndongo SAMBA SYLLA, chargé de recherche à la Fondation Rosa Luxembourg. Selon lui, ces réformes ne changeront pas fondamentalement la donne, car dans les faits « rien ne bouge », les changements étant administratifs et non monétaires.

Pour ce qui concerne le Franc CFA de la zone Cemac, les chefs d'État ont lancé depuis 2019 une série de réflexion sur cette question. Lors d'un colloque organisé à Libreville les 17 et 18 novembre 2022, des chercheurs des universités et acteurs de la société civile s'étaient d'ailleurs penchés sur la question d'une « réforme profonde du Franc CFA ». Réunis à Yaoundé le 17 mars dernier, les chefs d'État ont plutôt privilégié une réforme progressive du partenariat monétaire avec la France. Ils avaient par ailleurs dans un premier temps initié une réflexion au sein de la BEAC et de la Commission de la CEMAC. À la suite du rapport rendu conjointement par Abbas Mahamat TOLLI gouverneur de la banque centrale et le Pr Daniel ONA ONDO président de la commission de la CEMAC, les chefs d'État ont donc décidé « d'élargir la réflexion au niveau des ministres des Économies et des Finances » des États membres. Selon des indiscretions publiées dans une revue panafricaine, les réformes envisagées pourraient

être les mêmes que celles envisagées en Afrique de l'Ouest à savoir la fermeture du compte d'opérations au trésor français, le changement d'appellation et la suppression des sièges des représentants français à la BEAC. Des réformes, semble-t-il, à minima.

Des visions divergentes concernant les réformes à venir

En dépit de critiques de plus en plus nombreuses contre le Franc CFA y compris des pays de l'Union européenne (notamment de l'Italie), des intellectuels, des hommes politiques et des acteurs de la société civile, son avenir ne semble pas menacé à court terme. Les dirigeants en Afrique centrale privilégient le temps de la réflexion pour le CFA-CEMAC. En effet, les questions liées au désarrimage à l'euro du Franc CFA et de son rattachement à un panier de devises (dollar, euro, yuan), jugées plus délicates nécessitent une réflexion à long terme. En Afrique de l'Ouest, ce sont les divergences autour de la future monnaie régionale (Eco) entre les francophones qui considèrent que la monnaie étant neutre et sans impact sur l'activité prônent une gestion monétariste alors que les anglophones veulent garder la possibilité d'utiliser la planche à billets pour activer l'économie en cas de crise conjoncturelle. La mondialisation et ses bouleversements économiques, la multiplication et la diversification des partenaires des pays africains de l'Ouest et du centre rendent obsolètes ces monnaies africaines dans leur configuration actuelle et requièrent donc une toute nouvelle approche de politique monétaire. Sortir du Franc CFA n'est pas une utopie. La Guinée de Sékou Touré l'avait fait à la suite de son indépendance en 1958 et la Mauritanie par la suite en 1972 lors de son départ de l'UEMOA. Ces 2 pays ne se sont pas effondrés pour autant. ●

Jean Paul Augé OLLOMO

▶ INVESTISSEMENTS

LE PORT SEC DE LASTOURSVILLE

Un hub logistique au cœur de la forêt équatoriale.

À l'initiative d'un consortium réunissant les entreprises d'exploitation forestière des provinces de l'Ogooué-Lolo et du Haut-Ogooué, la ville de Lastoursville, dans le département de Mulundu bénéficie à ce jour d'une vaste infrastructure portuaire permettant de stocker, gérer et transporter du bois transformé en container depuis les usines forestières jusqu'au Terminal à containers d'Owendo. Le Port sec de Lastoursville a reçu la visite du chef de l'État, Ali BONGO ONDIMBA, lors de la phase de sa tournée républicaine dans l'Ogooué-Lolo.

La ville de Lastoursville, grâce à sa gare, connaît un développement infrastructurel conséquent ces dernières années. Depuis le 12 novembre 2018, date de l'inauguration de son port sec, la ville du guerrier Awandji, WONGO, enregistre plus que par le passé une activité économique dynamique et croissante. Fruit de la collaboration des sociétés d'exploitants forestiers, l'administration des Eaux et Forêts, le service des douanes, la Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag) et Bolloré Logistics, le Port sec de Lastoursville est à ce jour un outil au service du développement économique et social de la localité.

Une des gares de grumiers les plus grandes du réseau Setrag

« L'idée de créer un port sec à Lastoursville sous régime douanier devenait une véritable nécessité », déclarait Patrick CLAES, ancien directeur général de Setrag à la presse en 2018. « Le Port sec de Lastoursville

vient d'une demande d'un certain nombre de forestiers qui ont installé leurs scieries ou leurs usines de transformation à proximité des zones qu'ils exploitent. Comme vous le savez, Lastoursville est l'une des plus grosses gares grumiers du réseau. Les gens qui ont leurs scieries ou leurs industries de transformation aimeraient pouvoir empoter leurs containers en usine et de pouvoir au départ de Lastoursville disposer de toute la documentation douanière avant qu'ils ne soient embarqués sur le train. Afin qu'une fois embarqué sur le train, le container puisse être mis à quai au port à Owendo », avait-il poursuivi.

La mission de ce port est de permettre la réalisation de toutes les facilités douanières et de toutes les facilités d'administration des Eaux et Forêts sur place pour permettre de fluidifier le trafic et les exportations du bois transformé ou semi-transformé.

Situé à l'entrée sud de la gare de Lastoursville et bâti sur 14 000 m², le Port sec de Lastoursville a donc été conçu pour être un hub logistique d'abord pour le transport du bois destiné à l'exportation. Il connaît dans le cadre une évolution sans commune mesure grâce aux performances des entreprises du secteur. Cette nouvelle plateforme logistique a une capacité de stockage de 350 000 tonnes de bois. Mais, dans les projections du consortium, il est envisagé une exploitation de 400 containers par mois au départ de Lastoursville à destination d'Owendo.

De perspectives prometteuses

Pour conforter la mission de hub logistique de premier plan, le Port sec de Lastoursville pourra aussi dans un avenir, qui se veut proche, est le centre de transit pour l'évacuation des minerais en exploitation dans certaines localités du Haut-Ogooué. Il s'agit notamment de l'évacuation du manganèse exploité à Okondja et pourquoi pas le fer de Baniaka, près de Bakoumba, à long terme. Le Port sec de Lastoursville est emblématique de la politique de développement initiée par le président Ali Bongo Ondimba. Tout en dynamisant l'économie locale participe pleinement à la stratégie de diversification de l'économie dans le cadre du Plan d'accélération de la transformation (PAT).

La visite du chef de l'État, à ce port, a été l'occasion donnée pour écouter les attentes des opérateurs économiques. Ainsi, l'Union des forestiers et industriels du bois du Gabon (UFIGA) n'a pas manqué de lui faire part de leur difficulté majeure, l'augmentation du prix du carburant qui a une incidence certaine sur les coûts de production pouvant atteindre 85%, des ralentissements de l'activité et parfois des arrêts de production.

Des instructions ont été données au gouvernement afin de trouver des solutions les plus rapides, à l'exemple de l'interconnexion au réseau de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG). ●

Séif MOSTLEY



GAB OIL

STATION ADL



Notre station « ADL », avec un positionnement stratégique à quelques encablures de l'Aéroport de Libreville, et d'une kyrielle d'entreprises, d'administrations et des ménages, est une des plus modernes de notre pays. Dotée de distributeurs des dernières générations, elle offre des services de qualité aux consommateurs.

On y trouve un réel espace de vie aux standards internationaux, avec une concentration d'activité de proximité orientée à la personne. En plus d'un espace de shop, un restaurant, un bar à parfum, un prêt à porter, un lavage et un graissage.

NOS SERVICES

-  CARBURANT
-  RESTAURANT
-  GAB'OIL SHOP
-  LAVAGE AUTOMOBILE
-  BANK
-  GRAISSAGE
-  BOUTIQUES



► SOCIÉTÉ

RGPL 2023

Le Gabon recense sa population 10 ans après.

Le 7e Recensement général de la population et des logements (RGPL) aura lieu cette année, conformément aux exigences de la Constitution. Ce dénombrement de la population qui intervient 10 ans après celui de 2013 vise, entre autres, à fournir des renseignements sur la répartition spatiale de la population et les déplacements de la population en vue d'orienter les autorités dans la structuration et l'aménagement du territoire.



pulation à travers le découpage du territoire en secteurs de dénombrement qui seront attribués aux agents recenseurs, puis, le dénombrement de la population», a-t-elle expliqué. D'après le membre du gouvernement, il y a la phase deux qui est la plus connue et qui consiste pour les agents recenseurs à sillonner le territoire national pour la collecte des données et enfin la phase de contrôle de cohérence et de diffusion des données.

Au cours de cette rencontre en présence de plusieurs autres membres de l'équipe gouvernementale, des véhicules tout-terrains ont été remis aux responsables en charge de ces opérations dans le but de faciliter leurs mouvements à travers le pays.

560 agents seront déployés sur le terrain pour la phase cartographique

Le ministère de l'Économie et de la Relance par le biais de la direction nationale du recensement avait lancé en mars dernier le recrutement de 560 agents pour le recensement de la population et des logements. Il s'agit de 400 agents cartographes, 40 agents numérisateurs, 40 agents d'édition des données et 80 chauffeurs, recrutés pour mener la phase de la cartographie censitaire qui se déroulera sur l'ensemble du territoire national à partir du mois de mai.

La cartographie censitaire est l'une des phases préparatoires importantes du recensement d'une population. Elle consiste, notamment, à visiter tout le pays en vue de relever les coordonnées géographiques des sites habités et leurs infrastructures communautaires, d'en dénombrer les ménages. « Cette phase censitaire consiste à découper le territoire national en zones de travail équitables pour les agents recenseurs et positionner toutes les structures et identifier les ménages en vue de la phase de dénombrement principal. Pour cela, des agents cartographes seront déployés dans les neuf provinces, munis d'un badge, d'un ordre de mission signé par les autorités et seront vêtus d'un habit à l'intitulé de l'opération », explique le ministre de l'Économie.

Le recensement général de la population et des logements de 2023, précise-t-elle, n'est ni un enrôlement pour les élections ni un contrôle administratif ou fiscal. Les informations recueillies, strictement confidentielles, et encadrées par la Loi sur les données à caractère personnel, serviront d'outil d'aide à la prise de décision pour les politiques publiques. Les populations sont invitées à coopérer et à réserver un bon accueil aux équipes du RGPL. Une formation des agents cartographes s'est effectuée le mois dernier. Ces agents ont été formés sur deux semaines et seront déployés sur le terrain. Au sortir de cette activité de cartographie, un autre recrutement sera lancé pour les agents recenseurs.

Des actions préalables menées par la direction générale de la Statistique

Afin de préparer le terrain aux agents recenseurs, une délégation de la direction générale de la Statistique (DGS) a sillonné en février dernier, les 13 arrondissements du Grand Libreville au sujet du lancement de la phase pilote de la cartographie du recensement général de la population et des logements de 2023. La délégation a rencontré les maires, chefs de quartiers et chefs de villages pour le bon déroulement de cette opération.

Le message donné auprès des autorités municipales, des chefs de quartiers et des villages était de permettre de faciliter l'accès aux agents cartographes qui vont descendre sur le terrain pour collecter un certain nombre de données. C'est aux maires et aux chefs de quartiers ou des villages de sensibiliser leurs administrés, de leur montrer l'intérêt de se faire recenser et d'authentifier la présence des agents recenseurs dans les quartiers. À noter que le dernier recensement de la population gabonaise remonte à 2013. Il avait alors été déclaré que le pays comptait environ 2,2 millions d'habitants. ●

Le ministre de l'Économie et de la Relance, Nicole Jeannine Lydie ROBOTY-MBOU a procédé le 7 avril dernier, au lancement de la première phase du recensement général de la population au Gabon dans le cadre de la Commission nationale de recensement (CNR). Cette opération ambitionne de construire des indicateurs pertinents relatifs au développement humain durable et aux conditions de vie des ménages, et saisir les principales caractéristiques relatives au logement et notamment la demande en logements.

« Il doit permettre de collecter dans toutes les localités des informations sur les caractéristiques démographiques, socio-économiques et culturelles des populations ainsi que des informations sur les caractéristiques des logements et les conditions de vie des ménages », a déclaré Nicole Jeannine Lydie ROBOTY-MBOU.

Selon le membre du gouvernement, cette opération se déroulera en trois grandes étapes après les activités préparatoires qui ont été réalisées au cours de l'année 2022. Notamment, la cartographie qui occupe une place déterminante dans le processus de mise en œuvre du recensement. « C'est d'elle que dépendent l'organisation et l'exhaustivité du dénombrement de la po-

▶ INTERNATIONAL

L'AFRIQUE EN PROIE À LA SPÉCULATION FONCIÈRE DE SES TERRES AGRICOLES

Menaces ou
opportunités ?

Le continent africain suscite un intérêt particulier pour ses immenses terres agricoles. Les dernières crises alimentaires poussent les pays riches à délocaliser leurs sites de productions agricoles vers les zones disponibles. Les pays africains sans ressources et avec une agriculture encore traditionnelle font encore face à des risques de malnutrition et d'insécurité alimentaire et sont donc fortement sollicités. Faut-il voir cette attraction comme une opportunité ou au contraire un danger ? Éléments de réponse.

Une crise alimentaire mondiale causée par la flambée des prix des denrées agricoles

Depuis le déclenchement de l'offensive russe en Ukraine, le monde entier fait face à des crises à la fois sécuritaire, énergétique, diplomatique, politique, économique et sociale. Cependant, celle qui fait peser la plus grande menace sur le continent africain est sans aucun doute la crise alimentaire. En effet, l'Afrique peine à satisfaire ses propres besoins en matière alimentaire et a donc recours aux importations des denrées pour y parvenir. Le conflit au cœur de l'Europe qui oppose deux des cinq principaux exportateurs mondiaux de céréales a des conséquences directes sur les cours de ces ressources vitales pour les populations africaines. En dépit d'une forte population rurale, de vastes étendues de terres arables disponibles et des conditions climatiques favorables, le continent africain reste en queue de peloton en ce qui concerne le développement agricole. Les populations africaines sont encore sujettes à la malnutrition et exposées à l'insécurité alimentaire.

Le continent africain sujet à la famine et à la malnutrition

En dépit du développement des techniques agricoles et de l'emploi des engins mécaniques, l'agriculture africaine reste encore traditionnelle avec des rendements insuffisants qui contraignent les États à importer massivement le riz ou le blé dont ils peinent à satisfaire la demande interne. Bien qu'employant beaucoup de main-d'œuvre, les investissements agricoles sont principalement orientés vers les produits d'exportation tels que le café, le cacao, le coton, l'hévéa ou l'huile de palme. Il faut également ajouter les problèmes structurels tels que le manque de routes reliant les sites de production aux zones de consommation, les prix des engrais et des machines agricoles hors de prix, l'absence de politiques de soutien aux agriculteurs, etc. En outre, les denrées agricoles qui entrent dans l'alimentation des populations locales sont peu prisées par les investisseurs qui sont principalement des entreprises à capitaux étrangers, des fonds d'investissement voire des États.

La récente crise alimentaire fait peser d'énormes pressions sur les prix des denrées agricoles. De ce fait, l'agricul-

ture vivrière est devenue une priorité stratégique pour les pays qui souhaitent mettre leurs populations à l'abri d'une pénurie ou de risques alimentaires éventuels. Même les grands pays agricoles ont décidé de limiter leurs exportations pour privilégier leur consommation intérieure. Par conséquent, les pays n'ayant pas suffisamment de superficies disponibles pour doper leur production nationale se tournent donc vers l'extérieur pour accéder aux terres fertiles qui leur font défaut. Grâce au land-grabbing, les pays d'Asie du Sud ou encore les monarchies du Moyen-Orient obtiennent des concessions sur de très longues durées dans des pays tiers principalement en Amérique latine, en Europe centrale, Asie du Sud-est et en Afrique subsaharienne.

Un continent convoité pour ses terres agricoles

Selon une étude des données Land Matrix, l'Afrique subsaharienne est déjà en proie à cette pression foncière qui pousse les États à mettre d'immenses étendues de terre à la disposition d'investisseurs étrangers. Outre les industries pétrolières, minières et forestières, l'agriculture industrielle est le domaine qui fait l'objet d'importantes concessions depuis ces dernières décennies.





En effet, dès 1998, la Jordanie avait signé un accord allant dans ce sens avec le Soudan.

Depuis le début des années 2000, 4% de la République Démocratique du Congo, 8% du Cameroun et 15% du Libéria sont déjà sous concession étrangère. Le Gabon prévoit d'aménager 250 000 hectares pour les investisseurs étrangers. Les pays ayant acquis le plus de terre à l'étranger en 2022 selon l'ONG Grain sont la Chine, la Corée du Sud, les Émirats arabes unis et l'Arabie Saoudite.

Pour les pays investisseurs dont la disponibilité en terre ainsi qu'en eaux est limitée, il s'agit d'assurer leur sécurité alimentaire en créant d'autres sources d'approvisionnement que celles des marchés mondiaux y compris en répondant aux enjeux énergétiques que représentent les biocarburants. Quant aux pays subsahariens ciblés par ces investissements, il s'agit d'attirer des capitaux en vue de la modernisation de leurs filières agricoles. En période économique de crise où l'on assiste à une diminution drastique des ressources financières

liées à l'Aide publique au développement (APD), les pays africains les perçoivent comme une alternative aux bailleurs de fonds traditionnels. Mais de tels accords sont-ils vraiment des opportunités pour les pays africains ?

Une possibilité de modernisation de l'agriculture sur le continent

Pour que les pays africains en sortent gagnants et puissent développer durablement leur agriculture et en faire un véritable atout économique et social, il faudrait que les accords soient gagnants à la fois pour les investisseurs et les pays hôtes tout en respectant l'environnement. En effet, pour les investisseurs, les accords doivent porter sur le long terme afin de garantir la rentabilité de la production agricole délocalisée qui dépendra fortement de l'évolution du prix sur les marchés mondiaux. Pour les pays africains, ces accords devront

tenir compte à long terme de la sécurité alimentaire et la préservation de l'environnement, la protection des populations autochtones notamment en ce qui concerne leurs droits fonciers pour d'éventuelles indemnités.

Du fait des fortes tensions qui pèsent sur les cours des denrées agricoles, l'Afrique suscite de nombreux intérêts en raison des potentialités énormes qu'elle possède. En quête de ressources financières, techniques et technologiques pour développer son agriculture afin d'atteindre son autosuffisance alimentaire, le continent peut tirer d'importants bénéfices en attirant les bailleurs de fonds qui lui font cruellement défaut. Mais encore faut-il qu'elle puisse bâtir des politiques agricoles qui tiennent compte à la fois des intérêts des investisseurs pour leur permettre d'accéder à ses terres, mais aussi de la nécessité que cela se fasse pour le plus grand bénéfice de ses populations et de leurs environnements. ●

Jean Paul Augé OLLOMO



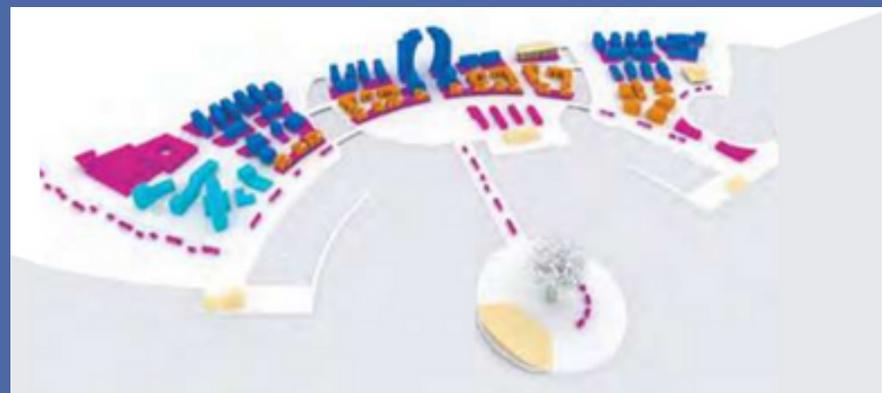
LA BAIE DES ROIS

Investissez sur la **Baie Des Rois**

UN PROJET DURABLE, MODERNE ET OUVERT SUR LE MONDE



- Bureaux : 204 175 m²
- Logements : 41 220 m²
- Commerces : 80 340 m²
- Hôtels : 25 000 m²



@baiedesrois



Façade Maritime du Champ Triomphal (FMCT)

Libreville, Gabon

Tél. : +241 76 50 11 52

contact-fmct@fmct-gabon.com

www.fmct-gabon.com

VOTRE GOÛT
PRÉFÉRÉ EST
DE RETOUR

Maintenant disponible dans tous les points de vente



VRAIMENT MAGIQUE

